

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES
(E.I.S.M.V.)



ANNEE: 2009

N° 26

FONCTIONS ET ACTIVITES DES VETERINAIRES OFFICIELS EN CÔTE D'IVOIRE

THESE

Présentée et soutenue publiquement le **27 Juillet 2009** devant la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de Dakar pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN MEDECINE VETERINAIRE

(DIPLOME D'ETAT)

Par

Habib SALAMI

Né le 10 Mars 1982 à Treichville (Côte d'Ivoire)

JURY

Président :

M. Bernard Marcel DIOP

Professeur à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de Dakar

**Directeur et
Rapporteur de Thèse :**

M. Germain Jérôme SAWADOGO

Professeur à l'E.I.S.M.V de Dakar

Membres :

M. Yalacé Yamba KABORET

Professeur à l'E.I.S.M.V de Dakar

M. Serge Niangoran BAKOU

Maître de conférences agrégé à l'E.I.S.M.V. de Dakar



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERNAIRES DE DAKAR

BP 5077 - DAKAR (Sénégal)
Tél. (221) 865 10 08 - Télécopie (221) 825 42 83

COMITE DE DIRECTION

LE DIRECTEUR

- Professeur Louis Joseph PANGUI

LES COORDONNATEURS

- Professeur Justin Ayayi AKAKPO
Coordonnateur Recherches /Développement
- Professeur Germain Jérôme SAWADOGO
Coordonnateur des Stages et
de la Formation Post-Universitaires
- Professeur Moussa ASSANE
Coordonnateur des Etudes

Année Universitaire 2008-2009

PERSONNEL ENSEIGNANT

☞ **PERSONNEL ENSEIGNANT EISMV**

☞ **PERSONNEL VACATAIRE (PREVU)**

☞ **PERSONNEL EN MISSION (PREVU)**

☞ **PERSONNEL ENSEIGNANT CPEV (PREVU)**

**A. DEPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PRODUCTIONS
ANIMALES**

CHEF DE DEPARTEMENT : Ayao MISSOHOU, Professeur

SERVICES

1. ANATOMIE-HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE

Serge N. BAKOU	Maître de conférence agrégé
Gualbert Simon NTEME ELLA	Assistant
Mlle Sabine NGA OMBEDE	Monitrice
Mr Bernard Agré KOUAKOU	Moniteur
Mlle Rose Eliane PENDA	Docteur Vétérinaire Vacataire

2. CHIRURGIE –REPRODUCTION

Papa El Hassane DIOP	Professeur
Alain Richi KAMGA WALADJO	Assistant
Bilkiss V.M ASSANI	Docteur Vétérinaire Vacataire
Fabrice Juliot MOUGANG	Docteur Vétérinaire Vacataire

3. ECONOMIE RURALE ET GESTION

Cheikh LY	Professeur
Adrien MANKOR	Assistant
Mr Gabriel TENO	Moniteur

4. PHYSIOLOGIE-PHARMACODYNAMIE-THERAPEUTIQUE

Moussa ASSANE	Professeur
Rock Allister LAPO	Assistant
Mr Sabra DJIGUIBET	Moniteur

5. PHYSIQUE ET CHIMIE BIOLOGIQUES ET MEDICALES

Germain Jérôme SAWADOGO	Professeur
Mouiche MOULIOM	Docteur Vétérinaire Vacataire
Mr Pascal NYABINWA	Moniteur

6. ZOOTECHNIE-ALIMENTATION

Ayao MISSOHOU	Professeur
Simplice AYESSEWEDE	Assistant
Mr Kouamé Marcel N'DRI	Moniteur

B. DEPARTEMENT DE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

CHEF DE DEPARTEMENT : Rianatou BADA ALAMBEDJI, Professeur

SERVICES

1. HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE (HIDAOA)

Malang SEYDI	Professeur
Bellancille MUSABYEMARIYA	Assistante
Khalifa Babacar SYLLA	Assistant
Mr David RAKANSOU	Docteur Vétérinaire Vacataire
Mr Eugène NIYONSIMA	Moniteur

2. MICROBIOLOGIE-IMMUNOLOGIE-PATHOLOGIE INFECTIEUSE

Justin Ayayi AKAKPO	Professeur
Mme Rianatou ALAMBEDJI	Professeur
Philippe KONE	Assistant
Jean Marc FEUSSOM KAMENI	Docteur Vétérinaire Vacataire
Abdel-Aziz ARADA IZZEDINE	Docteur Vétérinaire Vacataire

3. PARASITOLOGIE-MALADIES PARASITAIRES-ZOOLOGIE APPLIQUEE

Louis Joseph PANGUI	Professeur
Oubri Bassa GBATI	Maître-assistant
Paul Armand AZEBAZE SOBGO	Docteur Vétérinaire Vacataire

4. PATHOLOGIE MEDICALE-ANATOMIE PATHOLOGIQUE - CLINIQUE AMBULANTE

Yalacé Yamba KABORET	Professeur
Yaghouba KANE	Maître-assistant
Mireille KADJA WONOU	Assistante
Medoune BADIANE	Docteur Vétérinaire (SOVETA)
Omar FALL	Docteur Vétérinaire (WAYEMBAM)
Alpha SOW	Docteur Vétérinaire (PASTAGRI)
Abdoulaye SOW	Docteur Vétérinaire (FOIRAIL)
Ibrahima WADE	Docteur Vétérinaire Vacataire
Charles Benoît DIENG	Docteur Vétérinaire Vacataire
Togniko Kenneth TCHASSOU	Moniteur
Enock NIYONDAMYA	Moniteur

5. PHARMACIE-TOXICOLOGIE

Félix Cyprien BIAOU	Maître-Assistant (<i>en disponibilité</i>)
Gilbert Komlan AKODA	Assistant
Assiongbon TEKO AGBO	Assistant
Abdou Moumouni ASSOUMY	Moniteur

C. DEPARTEMENT COMMUNICATION

CHEF DE DEPARTEMENT : YALACE YAMBA KABORET, Professeur

SERVICE

1. BIBLIOTHEQUE

Mariam DIOUF Documentaliste

2. SERVICE AUDIO-VISUEL

Bouré SARR Technicien

3. OBSERVATOIRE DES METIERS DE LELEVAGE (OME)

D. SCOLARITE

El Hadji Mamadou DIENG

Mlle Houénafa Chimelle DAGA

Mlle Aminata DIAGNE

Vacataire

Monitrice

Sécretaire

PERSONNEL VACATAIRE (Prévu)

1. BIOPHYSIQUE

Boucar NDONG

Assistant

Faculté de Médecine et de Pharmacie UCAD

2. BOTANIQUE

Dr Kandouioura NOBA

Dr Mame Samba MBAYE

Maître de Conférences (**Cours**)

Assistant (**TP**)

Faculté des Sciences et Techniques UCAD

3. AGRO-PEDOLOGIE

Fary DIOME

Maître-Assistant

Institut de Science et de la Terre (**IST**)

4. ZOOTECHNIE

Abdoulaye DIENG

Docteur Ingénieur

Enseignant à ENSA - THIES

Léonard Elie AKPO

Professeur

Faculté des Sciences et Techniques UCAD

Alpha SOW

Docteur Vétérinaire Vacataire

5. H I D A O A

. NORMALISATION ET ASSURANCE QUALITE

Mme Mame S. MBODJ NDIAYE

Chef de la division Agro-alimentaire de

L'Institut Sénégalais de Normalisation

. ASSURANCE QUALITE – CONSERVE DES PRODUITS DE LA PECHE

Abdoulaye DIAWARA

Direction de l'Élevage du Sénégal

PERSONNEL EN MISSION (Prévu)

1. TOXICOLOGIE CLINIQUE

Abdoulaziz EL HRAIKI

Professeur
Institut Agronomique et Vétérinaire
Hassan II Rabat (Maroc)

2. PATHOLOGIE CHIRURGICALE

Mohamed AOUINA

Professeur
Ecole Nationale de Médecine
Vétérinaire de TUNISIE

3. REPRODUCTION

Hamidou BOLY

Professeur
Université de BOBO-DIOULASSO
(Burkina Faso)

4. ZOOTECHNIE-ALIMENTATION ANIMALE

Jamel RKHIS

Professeur
Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire de TUNISIE

PERSONNEL ENSEIGNANT CPEV (Prévu)

1. MATHEMATIQUES

Abdoulaye MBAYE

Assistant

Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

2. PHYSIQUE

Issakha YOUM

Maître de Conférences (**Cours**)
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

André FICKOU

Maître-Assistant (**TP**)
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

3. CHIMIE ORGANIQUE

Abdoulaye SAMB

Professeur
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

4. CHIMIE PHYSIQUE

Abdoulaye DIOP
Mame Diatou GAYE SEYE

Maître de Conférences
Maître de Conférences
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

Rock Allister LAPO

Assistant (**TP**)
EISMV – DAKAR

Momar NDIAYE

Assistant (**TD**)
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

5. BIOLOGIE VEGETALE

Dr Aboubacry KANE
Dr Ngansomana BA

Maître-Assistant (**Cours**)
Assistant Vacataire (**TP**)
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

6. BIOLOGIE CELLULAIRE

Serge Niangoran BAKOU

Maître de conférences agrégé
EISMV - DAKAR

7. EMBRYOLOGIE ET ZOOLOGIE

Karomokho DIARRA

Maître de conférences
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

8. PHYSIOLOGIE ANIMALE

Moussa ASSANE

Professeur
EISMV – DAKAR

9. ANATOMIE COMPAREE DES VERTEBRES

Cheikh Tidiane BA

Professeur
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

10. BIOLOGIE ANIMALE (T.P.)

Serge Niangoran BAKOU

Maître de conférences agrégé
EISMV - DAKAR

Oubri Bassa GBATI

Assistant
EISMV - DAKAR
Assistant - DAKAR

Gualbert Simon NTEME ELLA

11. GEOLOGIE

. FORMATIONS SEDIMENTAIRES

Raphaël SARR

Maître de Conférences
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

. HYDROGEOLOGIE

Abdoulaye FAYE

Maître de Conférences
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

12. CPEV TP

Travaux Pratiques

Houénafa Chimelle DAGA

Monitrice

- « 1- Au nom d'Allah, le tout Miséricordieux,
le Très miséricordieux.
- 2- Louange à Allah, Seigneur de l'univers.
- 3- Le Tout Miséricordieux.
- 4- Maître du jour de la rétribution.
- 5- C'est Toi [seul] dont nous implorons secours.
- 6- Guide-nous dans le droit chemin,
- 7- Le chemin de ceux que tu as comblés de faveurs. non
pas de ceux, qui ont encouru Ta colère, ni des égarés. »



- ✓ A **ma Mère Molikatou KARIM**, trop tôt disparue, tu as toujours lutté pour que Seyidat et moi réussissions nos vies. Nous n'oublierons jamais le sacrifice que tu as consenti pour nous. Nous t'aimons plus que tout au monde et nous te promettons de ne jamais baisser les bras.
Merci !!! Qu'Allah nous accorde son Paradis. Ton bébé !!!

- ✓ A mon **Père Kassanyou SALAMI**, pour l'amour que tu nous donnes et la confiance que tu nous accordes, tu nous a permis de croire en nos ambitions et tu nous donnes les moyens de les atteindre, ton amour du travail bien fait est très déterminant pour notre parcours. Avec toute mon admiration, pour cela et bien plus encore, merci !!!

- ✓ A **Seyidat**, nous avons vécu parfois des moments difficiles. Gardons les meilleurs moments pour le reste de nos vies. Le temps passe, me voilà déjà grand. Pour la complicité que nous avons partagée, parce que tu es formidable, tu m'es précieuse. Je t'aime grande sœur!!!

- ✓ A mes frères et sœurs : **Fatima, Saïd, Idriss, Tao ...** pour la Chaleur fraternelle avec laquelle vous m'avez entouré à Abidjan et à Toulouse.

- ✓ A mon petit oncle **Karim**, pour la confiance aveugle que tu m'accordes. Nous allons y arriver c'est promis !!!

- ✓ A ma nièce **Anissa**, pour avoir fait de moi "un Tonton".

- ✓ A mon beau-frère **Kader**, pour ta gentillesse et ton aimabilité. En si peu de temps je te dois beaucoup.

- ✓ A mon **grand père maternel**, tu es parti sans que je puisse te dire Merci, tu es un homme exceptionnel.

- ✓ **A mes oncles et tantes**, pour votre présence à mes côtés

- ✓ A Madame **Dianwé** et madame **Kouamé**, vous êtes parties mais vous rester à jamais dans mon cœur ;

- ✓ A mes amis en Côte d'Ivoire : **Pacôme, Khalil, Adama, Marie-hélène, Hugues**
- ✓ A **Awa Tiodio Coulibaly**, pour ta présence, ta compréhension et ton affection, ce travail est aussi le tiens.
- ✓ A mes tuteurs monsieur et madame **Kouamé, Fanta Kane**, pour votre générosité et votre soutien, vous m'êtes précieux.
- ✓ A **David, Emmanuel, Max** et toute la ferme de Rufisque
- ✓ A mon frère et ami **Abdou Moumouni ASSOUMY et Camille Mariam**, pour la complicité que nous avons partagés, vous m'êtes précieux.
- ✓ A mes compagnons d'aventure : **Bernard, Abé, Constant, Kaba, Samson, Boka, Celine , Bénédicte, N'dri**
- ✓ A mon frère et ami **Jean-Claude RUKUNDO**, pour ta fidélité
- ✓ A mes amis, frères et sœurs du Sénégal : **Tassou, Oriane, Nadège, Sandrine, Dominique, Ken, Kenneth, Eva, Gaoussou ,Faima, amina, Habiba, Elise, Claire, Adeline .**
- ✓ A tous mes camarades de la **36^{ème} Promotion**, pour m'avoir élu Président de l'AEVD ; Sincère gratitude.
- ✓ A mes frères de la CEVIS : (**Bamba Senin, Asseu, Abdoul, Soffo, Touré, Privat, Adjé, Koné Soro, Fatou,,M.T, kokoun Nina, M.D, Adjé ...**)
- ✓ Au docteur **Ngapana**, ce travail est le tiens, sincère gratitude
- ✓ Aux docteurs **Mossus, Ngabiré, Muhiré, Byusengué, Kizito, Démanou, Aimable, Dovonou, Hounio, Dossou, Domagni.**
- ✓ Aux docteurs **Meyer et Forget**, pour les bons moments que nous avons partagés. Vous êtes les meilleurs
- ✓ A madame l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Sénégal
- ✓ A mes compatriotes aînés Docteurs Vétérinaires
- ✓ Au Docteur **Cheryl French** notre marraine

- ✓ A mes frères de l'**AMESSIS**
- ✓ A mes frères de l'**AJMIS**
- ✓ Au Bureau exécutif de l'**AEVD 2007-2008**, pour le mandat formidable que nous avons réalisé.
- ✓ A tous les membres de l'**AEVD**
- ✓ A mes amis de l'Ecole vétérinaire de Toulouse (**Musset, Bali, Nico, Anne-Claire Arthur, Lucie, Julie, Pépé, Les Erasmus...**) pour votre sympathie.
- ✓ Au service de **pathologie du bétail de l'ENVT**
- ✓ A tous mes amis de Toulouse et de France, pour les moments agréables que nous avons partagés.

A toutes les filles de l'**EISMV**, pour votre implication dans nos après-thèse

A ma **famille maternelle**, pour votre amour.

A ma chère patrie, **la Côte d'Ivoire** Terre d'espérance, pour ce que tu as fait de moi. Eternelle reconnaissance

A la République du **Sénégal** et à tout le peuple sénégalais, pour la "Teranga"

A tous ceux que je ne saurais citer, mais que je porte dans mon cœur.



Remerciements

- ✓ A Monsieur le Directeur de l'EISMV, Le Professeur **Louis Joseph PANGUI**. Pour son implication dans la conduite des enquêtes sur le terrain.
- ✓ Au Professeur **Germain Jérôme SAWADOGO**. Vous nous avez pressentis pour ce travail. Profonde gratitude.
- ✓ Au **Dr Jérôme THONNAT**, ancien Conseiller du Directeur de l'EISMV. Vous n'avez ménagé aucun effort pour ce travail. Sincères remerciements.
- ✓ A **La Coopération Française**, pour le financement de ces travaux.
- ✓ Au Ministre de la production animale et des ressources halieutiques
- ✓ Au Docteur **FADIGA**, Directeur de cabinet adjoint au MIPARH, mon parrain en médecine vétérinaire
- ✓ A tous **les enseignants de l'EISMV**, pour les connaissances et les compétences qu'ils nous ont transmises. Merci !
- ✓ A Monsieur **Aliou NACRO** « mon oncle » pour ta bonté.
- ✓ A **Abdallah, Fatima, Sherif, Nadia, Mami, Mr Dieng, Mr Sonko, Mr Yack Sène**, pour votre sympathie
- ✓ A mon cher ami Mr **Diedhiou**, aux **PATS**,
- ✓ A **Sagna, Diouf, François**, pour votre aimabilité et la sécurité que vous nous offrez.



A nos Maîtres et Juges

✓ *A notre Maître et Président du jury*

Monsieur Bernard Marcel DIOP, Professeur à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de Dakar.

Vous nous faites un grand honneur en acceptant de présider notre jury de thèse. Votre abord facile et la spontanéité avec laquelle vous avez répondu à notre sollicitation malgré vos multiples occupations, nous ont beaucoup marqué. Trouvez ici l'expression de nos sincères remerciements et de notre profonde gratitude. Hommage respectueux.

✓ *A notre Maître, Directeur et Rapporteur de thèse*

Monsieur Germain Jérôme SAWADOGO, Professeur à l'EISMV de Dakar.

Vous avez initié cette série d'études dans le cadre du projet d'établissement de l'EISMV. Vous avez accepté notre candidature pour conduire celle portant sur la Côte d'Ivoire. Vos qualités humaines et votre ardeur au travail ont toujours forcé notre admiration. Soyez assuré de notre sincère reconnaissance.

✓ *A notre Maître et Juge*

Monsieur Yalacé Yamba KABORET, Professeur à l'EISMV de Dakar.

C'est avec plaisir et spontanéité que vous avez accepté de siéger dans notre jury de thèse. Nous en sommes très sensibles. Vos qualités

scientifiques et votre simplicité nous ont beaucoup marqué. Profonde gratitude.

✓ *A notre Maître et juge*

Monsieur Serge Niangoran BAKOU, Maître de conférences agrégé à l'EISMV de Dakar.

Vous nous faites un honneur véritable en acceptant de juger ce modeste travail. Vos qualités d'homme de science suscitent respect et admiration. Sincère gratitude.

« Par délibération, la Faculté et l'Ecole ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation, ni improbation. »

Liste des Sigles et Abréviations

EISMV : Ecole Inter-états des Sciences et Médecine vétérinaires

ENSV : Ecole nationale des services vétérinaires

OIE : Organisation mondiale de la santé animale

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

SPS : Mesures sanitaires et phytosanitaires définies pour l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires

PIB : Produit intérieur brut

CIAJ : Coopération internationale et affaires juridiques

DAAF : Direction des affaires administratives et financières

ESB : Encéphalopathie spongiforme bovine

SV : Service vétérinaire

AV : Autorité vétérinaire

VO : Vétérinaire officiel

PVS : Performance vision stratégie

ISPV : Inspecteur de la santé publique vétérinaire

IACERI : Insertion de l'agriculture africaine dans le contexte économique régionale et international

DSV : Direction des services vétérinaires

DPH : Direction des productions halieutiques

DTVP : Direction de la transformation et de la valorisation des produits

DNAA : Direction de la nutrition animale et de l'agrostologie

DPE : Direction des productions d'élevage

DFV : Direction de la formation et de la vulgarisation

IG : Inspection générale

DGEEPA : Direction de la gestion et de l'équipement de l'espace pastoral et aquacole.

DPP : Direction de la planification et des programmes

DOPC : Direction des organisations professionnelles et du crédit

SICOSAV : Service de l'information et du contrôle sanitaire vétérinaire

MIPARH : Ministère de la production animale et des ressources halieutiques

SDQHPV : Sous direction de la qualité et de l'hygiène publique vétérinaire

LANADA : Laboratoire national d'appui au développement agricole

ONVCI : Ordre national des vétérinaires de Côte d'Ivoire

S/D : Sous-direction

PMV : Pharmacie et médicaments vétérinaires

PACE : Programme panafricain de lutte contre les épizooties

DAOA : Denrées alimentaires d'origine animale.

Liste des Figures

Figure 1: Organigramme du MIPARH

Figure 2: Organigramme de la DSV

Figure 3: Carte administrative de la Côte d'Ivoire

Figure 4: Niveau d'étude des cadres du MIPARH

Figure 5 : Besoin en formation continue

Figure 6 : Durée souhaitée pour les formations continues

Liste des Tableaux

Tableau I: Référentiel d'activités des services vétérinaires en Côte d'Ivoire

Tableau II: Répartition des vétérinaires au sein du MIPARH

Tableau III: Répartition des responsables en fonction de l'établissement et du grade

Tableau IV : Fiche de poste du Chef de service de la pharmacie vétérinaire

Tableau V: Fiche de poste du Chef de service des médicaments vétérinaires

Tableau VI : Fiche de poste du Chef de service des industries animales

Tableau VII : Fiche de poste du Chef de service de l'information zoosanitaire

Tableau VIII : Fiche de poste du Chef de service des zoonoses et de la protection des animaux.

Tableau IX: Comparaison des référentiels d'activités

Table des Matières

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE.....	4
Chapitre 1 : Eléments clés et fondements de l'étude.....	6
1.1. Les Services vétérinaires (SV).....	7
1.2. Autorité vétérinaire (AV).....	7
1.3. Vétérinaire officiel (VO).....	8
1.4. Centres collaborateurs de l'OIE.....	8
1.5. Mandat des centres collaborateurs.....	8
1.6. Les Organisations en Présence.....	9
1.6.1. Office Internationale des Epizooties (OIE).....	9
1.6.1.1. Historique.....	9
1.6.1.2. Objectifs.....	9
1.6.2. EISMV.....	10
1.6.3. L'ENSV.....	11
1.6.4. Jumelage ENSV de Lyon et EISMV de Dakar.....	11
1.6.4.1. Historique du projet	11
1.6.4.2. Finalité et objectif du jumelage.....	12
Chapitre 2 : Référentiel d'activités des services vétérinaires.....	13
2.1. Référentiel d'activités des services vétérinaires à l'échelle mondiale.....	13
2.1.1. Maîtrise de l'élaboration et de l'application des mesures sanitaires et zoo sanitaires.....	13
2.1.2. Activités de certification vétérinaire internationale.....	13
2.1.3. Description des postes.....	14
2.1.4. Communication.....	14
2.1.5. Auto-évaluation.....	15
2.2. Normes sanitaires et zoosanitaires à l'échelle Mondiale.....	15
2.2.1. Code sanitaire pour les animaux terrestres.....	15
2.2.2. Code sanitaire pour les animaux aquatiques et Manual of Diagnostic Tests for Aquatic Animals (Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques).....	16
2.2.3. Les Accords SPS/OMC.....	17
2.3. Référentiels d'activités des services vétérinaires dans l'UEMOA.....	18
2.3.1. Commission spécialisée de l'UEMOA.....	18
2.3.2. Organisation des services vétérinaires dans l'UEMOA.....	19
2.4. Harmonisation des textes réglementaires dans l'UEMOA.....	19

2.5. Référentiels d'activités des services vétérinaires en Côte d'Ivoire.....	20
2.5.1. Organisation.....	20
2.5.1.1 Secteur public.....	20
2.5.1.1.1. La Direction des Services Vétérinaires (DSV).....	21
2.5.1.1.2. Système de l'Autorité Compétente en Côte d'Ivoire.....	23
2.5.1.2. Le secteur privé.....	24
2.6. Réglementation et normes zoosanitaires en Côte d'Ivoire.....	25
2.6.1. Cadre juridique et réglementaire.....	25
2.6.1.1. Normes ivoiriennes.....	25
2.6.1.2. Textes législatifs et réglementaires.....	25
DEUXIEME PARTIE : ETUDE DE TERRAIN.....	29
Chapitre 1 : Matériel et Méthodes.....	29
1.1. Matériel.....	29
1.1.1. Zone d'étude.....	29
1.1.2. Cible de l'étude.....	30
1.1.3. Matériel technique.....	31
1.2. Méthodes.....	31
Chapitre 2 : Résultats et Discussion.....	33
2.1 Résultats des enquêtes.....	33
2.1.1 Cartographie de la présence vétérinaire dans la fonction publique.....	33
2.1.2 Typologie des postes dans la fonction publique.....	35
2.1.3. Référentiel d'activité des différents postes (Fiche descriptive des Postes).....	41
2.2. Discussion.....	46
2.2.1. Matériel et Méthodes.....	46
2.2.2. Résultats.....	46
2.2.2.1. Cartographie de la présence vétérinaire dans la fonction publique.....	46
2.2.2.2. Typologie des postes dans la fonction publique.....	47
2.2.2.3. Descriptif des postes.....	47
2.2.2.4. Comparaison des référentiels d'activités.....	48
2.3. Recommandations.....	51
CONCLUSION.....	52
Référence bibliographique.....	55

INTRODUCTION

L'EISMV s'est vue attribuer le statut de centre collaborateur de l'OIE lors de la session annuelle de l'OIE en mai 2008. Dans le souci de demeurer au service des Etats membres, elle va désormais procéder à la formation des vétérinaires officiels en Afrique, grâce à la création d'un master spécialisé et à l'instauration de séquences de formations continues destinées aux professionnels.

Aujourd'hui plus que jamais, l'éclosion de foyers de maladies animales transmissibles à l'homme (zoonoses) peut engendrer des bouleversements socio-économiques considérables et créer des mouvements de panique à l'échelle mondiale. En outre, la mondialisation et les brassages qui en découlent sont de nature à favoriser l'apparition de maladies émergentes et l'extension de maladies ré-émergentes, dont l'impact risque de se trouver considérablement amplifié [24].

En Afrique, le développement et la croissance sont en relation étroite avec les performances de l'agriculture en termes de volume de production, de qualité des produits et de sécurité sanitaire des denrées d'origine animale [1].

Des services vétérinaires eux-mêmes performants, disposant d'une vision et d'une stratégie efficaces, constitueront un puissant outil de développement. Pour être parfaitement efficaces, les services vétérinaires devront s'appuyer sur la formation des personnels, la mise en place d'un système de gestion de la qualité, des dispositifs de réaction rapide en matière d'épidémiologie, des outils techniques et scientifiques solides, etc.

Ainsi, l'ouverture du Master sur la formation des vétérinaires officiels en Afrique au sein de l'EISMV, comporte des enjeux tant sur le plan national que sur le plan international. Cependant, cette formation doit être adaptée aux activités des vétérinaires officiels du continent. C'est dans ce cadre que l'EISMV a entrepris cette enquête au niveau des zones CEMAC et UEMOA sur financement du Fond de Solidarité Prioritaire (FSP/ France).

Les résultats de notre étude devraient permettre d'élaborer les référentiels de compétences à prendre en compte dans la conception des modules et des enseignements du master « vétérinaire officiel ».

L'objectif général de notre étude est de caractériser les postes et fonctions occupés par les vétérinaires officiels (notamment en début de carrière) en Afrique.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- Identifier l'ensemble des structures publiques employant des vétérinaires fonctionnaires ;
- Identifier les postes occupés par des vétérinaires publics et les postes qui devraient l'être ;
- Elaborer la fiche descriptive de chaque type de poste ;
- Comparer les référentiels d'activités ainsi obtenus avec les référentiels existant au niveau national (Réglementation), régional (UEMOA), international (code zoosanitaire, accords SPS).

Ainsi pour apporter des réponses aux interrogations, nous nous proposons d'articuler cette étude en deux parties :

La première partie consacrée à une synthèse bibliographique, présentera les institutions collaboratrices et portera sur les activités des vétérinaires officiels. Ce qui nous permettra de faire un état des lieux sur les référentiels d'activités des vétérinaires à l'échelle nationale, régionale et internationale (OIE).

La deuxième partie sera consacrée à l'étude de terrain, qui nous mènera vers une discussion à la suite des résultats d'enquête ; ensuite suivront des recommandations.

Première Partie : Synthèse Bibliographique

Contexte justificatif

Chapitre 1 :

Éléments clés et fondements de l'étude

Chapitre 2 :

Référentiels d'activités des services vétérinaires

PREMIERE PARTIE : SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE

Contexte Justificatif

Dans les pays d'Afrique sub-saharienne, le secteur de l'élevage représente en moyenne 10% du PIB national et 30% du PIB agricole et constitue à ce titre, un des secteurs clés de l'économie des ces pays [2]. En Côte d'Ivoire, l'élevage reste encore une activité économique secondaire avec une contribution d'environ 4,5% au PIB agricole et 2% au PIB total. Il constitue néanmoins une activité importante qui concerne un grand nombre d'éleveurs et concourt à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la diversification et à l'augmentation des revenus des éleveurs et à l'amélioration de l'équilibre de la balance de paiement. [23]

Cependant, le développement de l'élevage est lourdement entravé par les maladies animales aux conséquences économiques, nutritionnelles et sanitaires importantes à l'échelle des pays, voire même de la planète toute entière [1].

Le libre échange prôné par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), voudrait que d'ici la fin de l'année 2008, les barrières tarifaires et non tarifaires soient levées. Mais les accords sanitaires et phytosanitaires (SPS/OMC) donnent le droit aux pays de continuer d'user des barrières sanitaires pour se protéger [9].

De nos jours, le concept de sécurité sanitaire des aliments a beaucoup évolué sous l'impulsion des crises sanitaires dans le monde. On peut noter :

- La prise en compte du bioterrorisme aux Etats-Unis suite aux attentats du 11 septembre 2001, imposant une plus grande vigilance sur la chaîne alimentaire ;
- L'impact de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au sein de l'Union Européenne ;
- L'émergence de l'influenza aviaire hautement pathogène ; [1]
- Et maintenant la grippe dite porcine ou grippe A/H1N1.

Cette situation est très loin d'être bénéfique aux pays d'Afrique subsaharienne ; car les filières animales ont connu globalement des progrès limités dans le domaine de sécurité sanitaire des aliments. Ce constat est une sonnette d'alarme aux services vétérinaires des pays d'Afrique subsaharienne ; car ceux-ci sont au cœur de la prévention, de la détection, du contrôle des maladies animales, des zoonoses et de la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale. Leur rôle est essentiel dans tous les pays, à la fois comme garant de la santé animale et de la santé publique vétérinaire.

Pour être cependant efficace, les services vétérinaires devront s'appuyer entre autre sur la formation des personnels.

L'ouverture du master vétérinaire officiel au sein de l'EISMV de Dakar qui est devenue centre collaborateur de l'OIE pour la formation des agents des services vétérinaires officiels et pour le diagnostic des maladies animales infectieuses et des zoonoses en Afrique tropicale comporte sans doute des enjeux économiques et sociaux tant sur le plan national des pays d'Afrique subsaharienne que sur le plan continental.

Chapitre 1 : Eléments clés et fondements de l'étude.

Avec la mondialisation des crises sanitaires, la communauté internationale a été amenée à qualifier les services vétérinaires (SV), de bien public international. Dans ce cadre, le rôle primordial des services vétérinaires et la nécessité de les renforcer ont été soulignés par la communauté internationale.

En effet les systèmes de santé animale des pays de l'Afrique subsaharienne depuis les années de l'indépendance ont connu globalement des progrès limités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. L'OIE par son outil Performances Vision Stratégie (PVS) a évalué la plupart des services vétérinaires en Afrique subsaharienne ; les résultats laissent entrevoir d'énormes inquiétudes, car la quasi-totalité des SV a été auditée et jugée non-conforme aux normes internationales. L'outil PVS a pour objet d'aider les SV à établir leur niveau de performances, à identifier les carences et les points faibles de leur capacité à se conformer aux normes internationales de l'OIE, à concevoir une vision partagée avec leurs bénéficiaires, à définir des priorités et à conduire des initiatives stratégiques [16]. La structure élémentaire de l'outil PVS est constituée de quatre composantes fondamentales :

- la présence des ressources humaines, physiques et financières nécessaires pour réunir des moyens et disposer de professionnels dotés de compétences techniques et de capacités d'encadrement ;
- la capacité, ainsi que l'autorité, technique à faire face aux problèmes existants ou nouveaux (y compris la protection et la lutte contre les catastrophes biologiques) en s'adossant à des principes scientifiques ;
- l'existence d'interactions constantes avec les bénéficiaires, dans le but d'obtenir des informations récentes et de proposer des programmes et des services communs adaptés ;

- la capacité à accéder aux marchés grâce à la conformité aux normes et au recours à de nouvelles disciplines telles que l'harmonisation des normes, l'équivalence et le zonage.

Les pays qui ont développé leurs services vétérinaires autour des quatre composantes fondamentales sont considérés comme les plus crédibles aux yeux de leurs bénéficiaires, des partenaires commerciaux et d'autres pays [16].

1.3. Les Services vétérinaires (SV)

Les Services vétérinaires (SV) désignent les organisations gouvernementales ou non gouvernementales qui assurent la mise en œuvre des mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que celle des autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre sur le territoire d'un pays. Les Services vétérinaires sont placés sous le contrôle et la direction de l'Autorité vétérinaire [11].

1.4. Autorité vétérinaire (AV)

L'Autorité vétérinaire (AV) désigne l'autorité gouvernementale d'un Membre de l'OIE, comprenant des vétérinaires et autres professionnels et para-professionnels, ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux et les procédures requises pour la délivrance des certificats vétérinaires internationaux, ainsi que les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet [11]. Pour accomplir certaines missions officielles qui lui sont assignées, l'AV désigne un vétérinaire officiel (VO).

1.3. Vétérinaire officiel (VO)

Le Vétérinaire officiel (VO) désigne un vétérinaire habilité par l'autorité vétérinaire de son pays à accomplir certaines tâches officielles qui lui sont assignées et qui sont liées à la santé animale et/ou à la santé publique, inspecter les marchandises et, s'il y a lieu, certifier certains produits conformément aux dispositions des chapitres 5.1 et 5.2 du Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE [11].

La formation des VO est généralement assurée par les centres collaborateurs ayant ce domaine de compétence.

1.4. Centres collaborateurs de l'OIE

Les centres collaborateurs de l'OIE sont des centres d'expertise désignés pour un domaine de compétence particulier en matière de gestion de questions générales relatives à la santé animale (épidémiologie, analyse des risques). Dans ce domaine, ils doivent fournir leur expertise à tous les pays du monde [14].

1.5. Mandat des centres collaborateurs.

Les centres collaborateurs de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), ont pour mandat de :

- jouer le rôle de centre de recherche, d'expertise, de standardisation et de diffusion des méthodologies applicables dans leurs domaines de compétence,
- proposer ou développer toutes méthodes facilitant l'harmonisation des réglementations internationales applicables à la surveillance et au contrôle des maladies animales ;
- mettre à disposition de l'OIE des consultants experts.

En outre, ils peuvent :

- assurer la formation scientifique et technique de personnels des pays membres de l'office dans leurs domaines de compétences ;
- organiser des réunions scientifiques pour le compte de l'office ;

- coordonner des études scientifiques et techniques en collaboration avec d'autres laboratoires ou organisations ;
- publier et diffuser toutes informations de leurs domaines de compétence qui soient utiles aux pays membres de l'OIE [14].

Dans le cadre de son mandat, l'EISMV compte mettre sur pied un master santé publique vétérinaire spécialité « Vétérinaire Officiel » en partenariat avec des institutions.

1.6. Les Organisations en Présence

1.6.1. Office Internationale des Epizooties (OIE)

1.6.1.1. Historique

Suite à l'apparition inopinée de la peste bovine en Belgique, consécutive au transit dans le port d'Anvers, de zébus d'Asie du Sud destinés au Brésil en 1920, vingt-huit États réussissaient à s'entendre pour signer un "arrangement international" en 1924. La ratification de cette Convention créant l'Office International des Epizooties (OIE) avec Paris pour siège.

En 2003, l'Office International des Epizooties devient l'Organisation Mondiale de la Santé Animale, mais conserve son acronyme historique OIE. De nos jours, l'OIE compte cent soixante quatorze (174) pays et territoires Membres [13].

1.6.1.2. Objectifs

Les objectifs de l'OIE sont au nombre de six à savoir :

- Garantir la transparence de la situation des maladies animales et des zoonoses dans le monde ;
- Collecter, analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire ;
- Apporter son expertise et stimuler la solidarité internationale pour le contrôle des maladies animales ;
- Dans le cadre du mandat confié à l'OIE par l'Accord SPS de l'OMC, garantir la sécurité du commerce mondial en élaborant des normes sanitaires pour les échanges internationaux des animaux et de leurs produits ;

- Promouvoir le cadre juridique et les ressources des Services Vétérinaires nationaux ;
- Mieux garantir la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et promouvoir le bien-être animal en utilisant une approche scientifique [15].

1.6.2. EISMV

En 1961, à l'occasion des journées médicales de Dakar, fut lancée l'idée de la création d'une faculté de médecine vétérinaire à l'université de Dakar pour tous les états africains de la zone francophone. Le 20 juin 1966, la décision d'ouvrir une année préparatoire aux études vétérinaires est prise sur recommandations de diverses instances nationales et internationales (Les résolutions de l'OCAM) et sur avis de la commission technique mixte franco-sénégalaise de l'enseignement supérieur et de la conférence des ministres de l'éducation nationale. En octobre 1968, s'ouvraient à Dakar la première année vétérinaire à l'institut des sciences et médecine vétérinaires ; trouvant sa raison d'être dans les besoins intimes de nombreux états africains en docteurs vétérinaires. En 1976, l'institution devient l'E.I.S.M.V. Elle avait une vision de la médecine vétérinaire basée sur le service public, la santé animale et non sur les productions animales. De cette période et jusqu'en 1985, les diplômés de l'E.I.S.M.V étaient recrutés à la fonction publique et étaient chargés de la définition et de la mise en œuvre des politiques d'élevage. De nos jours, cet établissement est composé de 14 états membres que sont : Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Mauritanie, Mali, Niger, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

Cette école s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un ambitieux projet d'établissement qui vise à maintenir et renforcer l'adéquation des formations et des emplois. C'est dans ce cadre qu'elle a ouvert, depuis la rentrée 2007, trois masters de spécialisation : Production animales et développement durable, Qualité des aliments de l'homme, Santé publique vétérinaire

En mai 2008, L'EISMV est devenue le second centre collaborateur de l'OIE pour la formation des agents des services vétérinaires officiels. Elle voit ainsi son champ d'action élargi.

Cette reconnaissance en tant que centre collaborateur vient combler d'après l'OIE, l'un des déséquilibres en ce qui concerne les centres collaborateurs en Afrique ; et pour appuyer cette démarche, elle se propose de mettre en œuvre des jumelages. C'est d'ailleurs dans cette optique que, sous les auspices de OIE, fut créé un jumelage entre l'EISMV de Dakar (Sénégal) et l'ENSV de Lyon (France).

1.6.3. L'ENSV

L'école nationale des services vétérinaires de Lyon (ENSV) créée en 1973, est une école d'application de la fonction publique d'Etat. L'ENSV est un établissement d'enseignement supérieur de 3^{ème} cycle universitaire (recrutant à BAC + 5). Elle dépend du ministère français de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et constitue l'école d'application des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (ISPV), corps d'encadrement supérieur de l'Etat, elle assure à ce titre la formation initiale et continue des vétérinaires officiels français.

Reconnue en 2004 comme premier centre collaborateur de l'OIE pour la formation des vétérinaires officiels. Elle intervient en outre dans la formation des nouveaux délégués de l'OIE et accompagne l'OIE pour le déploiement de l'outil Performance, Vision et Stratégie (PVS) [7].

1.6.4. Jumelage ENSV de Lyon et EISMV de Dakar

1.6.4.1. Historique du projet

Dès 2007, l'ENSV et l'EISMV ont commencé à développer des échanges afin de mettre en place un partenariat. Celui-ci s'est concrétisé dans le cadre du projet du Fond de Solidarité Prioritaire n°2002-110 financé par la France, intitulé

«insertion de l'agriculture africaine dans le contexte économique régional et international » (IACERI), au cours duquel l'ENSV a été amenée à apporter son appui pour la construction du référentiel pédagogique du master de spécialisation « qualité des aliments de l'homme », et pour la mise en œuvre de deux de ses modules au cours du premier trimestre 2008. Ce partenariat s'est poursuivi jusqu'à ce jour à l'aide d'un financement du fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux, géré par l'OIE. Ce financement a permis de réaliser une mission de l'ENSV à l'EISMV en mai 2008, et une mission dite miroir de l'EISMV à l'ENSV en juillet 2008. Durant ces missions, des pistes de collaboration précises ont été discutées puis validées, et une ébauche de référentiel de formation pour une spécialité du master de santé publique vétérinaire option « Vétérinaire Officiel » a été dessinée.

1.6.4.2. Finalité et objectif du jumelage

La finalité du projet est de contribuer au renforcement des capacités des services vétérinaires africains. L'objectif général de ce projet, d'une durée de trois ans, est de développer les capacités d'expertise de l'EISMV, en tant que centre collaborateur de l'OIE pour la formation des vétérinaires officiels.

Trois objectifs spécifiques sont greffés au dit projet :

- Développer les missions de l'EISMV spécifiques à son statut de centre collaborateur de l'OIE ;
- Construire et mettre en place une voie de spécialisation « vétérinaire officiel » dans le master de santé publique vétérinaire de l'EISMV ;
- Développer au sein de l'EISMV un service opérationnel de formation continue capable de proposer une offre et de répondre à des sollicitations.

Chapitre 2 : Référentiel d'activités des services vétérinaires.

2.1. Référentiel d'activités des services vétérinaires à l'échelle mondiale

D'après le Code de l'OIE, la qualité des Services vétérinaires dépend d'une série de facteurs, parmi lesquels figurent des principes fondamentaux à caractère éthique, organisationnel et/ou technique. Les services vétérinaires doivent se conformer à ces principes fondamentaux, quelque soit la situation politique, économique ou sociale de leur pays [17].

A l'échelle mondiale, le référentiel d'activités des SV comprend : la maîtrise de l'élaboration et de l'application des mesures sanitaires et zoo sanitaires ; les activités de certification vétérinaire internationale ; la description des postes, la communication et l'auto-évaluation [17].

2.1.1. Maîtrise de l'élaboration et de l'application des mesures sanitaires et zoo sanitaires

D'après le Code de l'OIE les services vétérinaires doivent pouvoir démontrer qu'ils ont la maîtrise de l'élaboration et de l'application des mesures sanitaires et zoosanitaires, grâce à une réglementation appropriée, des ressources financières suffisantes et une organisation efficace [17].

2.1.2. Activités de certification vétérinaire internationale

Le certificat vétérinaire international désigne un certificat, établi conformément aux dispositions du chapitre 1.2.2. du Code de l'OIE, décrivant les exigences auxquelles répondent les marchandises exportées en matière de santé animale et/ou de santé publique. Les SV doivent se conformer aux normes de l'OIE lors de la délivrance des certificats internationaux [10].

L'OIE a élaboré des principes qui doivent être pris en compte dans l'élaboration du certificat vétérinaire international. Les certificats vétérinaires internationaux doivent être conçus de façon à minimiser le risque de fraude, notamment par l'utilisation de tous moyens permettant d'assurer la sécurité.

Les certificats vétérinaires internationaux sur support papier doivent porter le cachet officiel de l'Autorité vétérinaire qui le délivre. Les procédures de certification vétérinaire électronique doivent fournir des garanties équivalentes. Ils peuvent être de format différent, mais doivent contenir les mêmes informations que les certificats traditionnels délivrés sur support papier. Le vétérinaire certificateur doit avoir officiellement la responsabilité de protéger l'usage qui est fait de sa signature électronique [10].

2.1.3. Description des postes

Les SV doivent définir et décrire par écrit les responsabilités et l'organisation des structures chargées du système d'identification des animaux, du contrôle de leurs mouvements, des systèmes de prophylaxie et de déclaration des maladies animales, de l'épidémiosurveillance et de la communication des informations épidémiologiques. Ils doivent être en mesure d'apporter ce même type de preuves lorsqu'ils ont la responsabilité des activités de santé publique vétérinaire. Les services vétérinaires doivent définir et consigner par écrit les responsabilités et l'organisation (et notamment de la chaîne de commandement) de la structure chargée de la délivrance des certificats vétérinaires internationaux. Chaque fonction ayant un impact sur la qualité des services vétérinaires doit être décrite [17]. Ces descriptions de postes doivent inclure les exigences définies en matière de formation initiale, de formation continue, de connaissances techniques et d'expérience.

2.1.4. Communication

Les services vétérinaires doivent disposer de systèmes de communication internes et externes efficaces à destination du personnel administratif et technique, et des tiers concernés par leurs activités [17].

2.1.5. Auto-évaluation

L'OIE a mis sur pied un outil d'évaluation des SV. Les Etats membres peuvent demander à l'OIE de procéder à une évaluation de leur SV; en outre les SV peuvent s'auto-évaluer eux-mêmes ou demander l'appui des auditeurs libres. Cette évaluation repose sur l'outil PVS.

2.2. Normes sanitaires et zoosanitaires à l'échelle Mondiale

2.2.1. Code sanitaire pour les animaux terrestres

L'objectif du Code Sanitaire pour les animaux terrestres est d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux terrestres et de leurs produits dérivés, grâce à la définition détaillée des mesures sanitaires que les Autorités vétérinaires des pays importateur et exportateur doivent appliquer afin d'éviter le transfert d'agents pathogènes pour l'animal ou pour l'homme, tout en prévenant l'instauration de barrières sanitaires injustifiées [11].

Ces mesures sanitaires présentées sous forme de normes et de recommandations sont formellement adoptées par le Comité international de l'OIE qui rassemble tous les Délégués des Membres de l'OIE et constitue l'organe suprême de l'organisation.

Les normes et des recommandations sont élaborées par la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres. Cette Commission fait appel aux meilleurs des spécialistes mondiaux.

Les mesures figurant dans le Code terrestre résultent d'un large consensus des Autorités vétérinaires des Membres de l'OIE. Cet ouvrage d'après l'Organisation mondiale du commerce (OMC) constitue la norme internationale en matière de santé animale et de zoonoses, dans le cadre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS/OMC). Il constitue de ce fait, un ouvrage de référence indispensable aux responsables des Autorités vétérinaires, des services d'importation et d'exportation, aux épidémiologistes, ainsi qu'aux personnes intéressées par le commerce international.

2..2.2. Code sanitaire pour les animaux aquatiques et Manual of Diagnostic Tests for Aquatic Animals (Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques)

Le Code Sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique) a pour objectif, d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux aquatiques (poissons, mollusques, crustacés et amphibiens) et de leurs produits dérivés, grâce à la définition détaillée des mesures sanitaires que les Autorités vétérinaires des pays importateurs et exportateurs doivent appliquer afin d'éviter le transfert d'agents pathogènes pour l'animal ou pour l'homme, tout en prévenant l'instauration de barrières sanitaires injustifiées [12].

Comme pour le code terrestre, les mesures sanitaires figurant dans le code aquatique sont formellement adoptées par le Comité international de l'OIE. Dans cet ouvrage, on y retrouve les modèles de certificats internationaux relatifs au commerce des animaux aquatiques et de leurs produits dérivés. Ils contribuent sans doute au processus d'harmonisation.

Le Manuel aquatique quant à lui, est un ouvrage de référence décrivant les techniques de diagnostic applicables aux maladies inscrites sur la liste de l'OIE. Son objectif est de proposer une approche uniforme pour poser le diagnostic des maladies figurant dans le Code aquatique, de telle sorte que les conditions exigées pour la certification sanitaire dans le cadre des échanges internationaux d'animaux aquatiques et de leurs produits puissent être satisfaites.

En dépit du grand nombre de publications disponibles sur le diagnostic et le contrôle des maladies des animaux aquatiques, le Manuel aquatique est un ouvrage de référence décrivant les techniques de diagnostic applicables aux maladies inscrites sur la liste de l'OIE et destiné aux laboratoires de pathologie des animaux aquatiques répartis à travers le monde, contribuant ainsi à renforcer leur efficacité et à promouvoir des avancées dans le domaine de la santé des animaux aquatiques au niveau mondial [12].

2.2..3. Les Accords SPS/OMC

Le 01^{er} janvier 1995, est entré en vigueur parallèlement à la création de l'OMC, un accord ayant trait à l'application des réglementations concernant l'innocuité des produits alimentaires, ainsi que la protection de la santé des animaux et la préservation des végétaux : l'accord sur l'application des mesures sanitaires et l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires dit « Accord SPS/OMC » [18]. Il définit des règles fondamentales concernant l'innocuité des produits alimentaires ainsi que les normes sanitaires pour les animaux et les végétaux. Il permet aux pays membres d'établir leurs propres normes qui doivent bien sûr se baser sur des considérations scientifiques. Par ailleurs, les pays membres sont encouragés à appliquer les normes, directives ou recommandations internationales, dans le cas où il en existe. Ainsi, tous les pays appliquent les mesures afin d'une part d'assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour les consommateurs, et d'autre part d'empêcher, la dissémination de parasites ou de maladies chez les animaux et végétaux. Ces mesures sanitaires peuvent revêtir de nombreuses formes. Les pays peuvent par exemple exiger que les produits proviennent d'une zone exempte de maladies, que les produits soient inspectés, que les produits subissent un traitement, que des niveaux maximaux admissibles soient établis pour les résidus et les pesticides. Etc. les mesures sanitaires (santé des hommes et des animaux) et phytosanitaires s'appliquent aux produits alimentaires d'origine nationale ou aux maladies locales d'animaux et de végétaux, ainsi qu'aux produits provenant d'autres pays [8]. En acceptant l'accord sur l'OMC, les gouvernements ont reconnu qu'ils étaient liés par les règles de tous les accords commerciaux multilatéraux qui y sont annexés y compris l'Accord SPS [8]. La Côte d'Ivoire et bien d'autre pays de la zone UEMOA ne dérogent point à la règle et doivent de ce fait se conformer aux exigences de l'accord SPS

2.3. Référentiels d'activités des services vétérinaires dans l'UEMOA.

Instituée par le traité du 10 janvier 1994 en remplacement de l'Union Monétaire Ouest Africaine créée en 1962, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine est une intégration institutionnelle et de marché, elle regroupe huit pays de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo [20].

2.3.1. Commission spécialisée de l'UEMOA

2.3.1.1. Création du comité vétérinaire.

Le 23 Mars 2006 à Abidjan, le Conseil des Ministres a adopté le règlement N°01/2006/CM/UEMOA portant création et modalité de fonctionnement d'un comité vétérinaire au sein de l'UEMOA ;

Le Comité Vétérinaire est composé comme suit :

- le directeur des services vétérinaires, au sens des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale, de chaque Etat membre de l'Union,
- le président du Comité Régional du Médicament Vétérinaire institué par le règlement N°02/2006/CM/UEMOA en date du 23 mars 2006 établissant des procédures communautaires pour l'autorisation de mise sur le marché et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un comité régional du médicament vétérinaire. En fonction des sujets traités, des observateurs désignés par la commission de l'UEMOA participent aux sessions du Comité Vétérinaire.

La présidence du Comité est assurée par le directeur des services vétérinaires de l'Etat assurant la présidence du Conseil des Ministres de l'Union [21].

2.3.1.2. Modalité de fonctionnement.

Le Comité Vétérinaire est chargé de donner des avis techniques consultatifs sur l'ensemble des questions et mesures d'intérêt communautaire dans les domaines de la santé et du bien être des animaux aquatiques et

terrestres, de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, de la pharmacie vétérinaire, des zoonoses et de la profession vétérinaire.

Il a également pour mission d'assister la commission de l'UEMOA, par la formulation d'avis techniques et de recommandations, dans l'élaboration des textes communautaires et l'harmonisation des législations dans les domaines sus-énumérés [20].

2.3.2. Organisation des services vétérinaires dans l'UEMOA.

Il n'existe pas de référentiels d'activités dans l'UEMOA ; cependant l'organisation des services vétérinaires dans l'UEMOA est le reflet de l'organisation administrative de chaque pays (centralisée, décentralisée et service rattachée), de sa culture, de son histoire, voire même des crises qu'ils ont traversées et qui ont amenées des réformes plus ou moins importantes (exemple des Programmes d'ajustement structurel).

Dans la plupart des pays de l'UEMOA, les structures en charge de la santé animale sont organisées en services centraux et déconcentrés (Côte d'Ivoire, Sénégal, Gambie, Mali...), en plus de ces services, on note dans certains de ces pays la présence effective du secteur privé (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal...).

Les pays de l'UEMOA exécutent et coordonnent les mesures relatives à la protection sanitaire du cheptel, effectue l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale et assure la prévention et la lutte contre les zoonoses dans leur pays respectif.

2.4. Harmonisation des textes réglementaires dans l'UEMOA.

Dans les domaines de la santé animale, du bien être des animaux aquatiques et terrestres, de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, de la pharmacie vétérinaire, des zoonoses et de la profession vétérinaire ; la commission de l'UEMOA a adopté le Règlement N° 01/2006/CM/UEMOA du

23 mars 2006 portant création et modalités de fonctionnement d'un comité Vétérinaire au sein de l'UEMOA. Le Comité Vétérinaire est chargé de donner des avis techniques consultatifs sur l'ensemble des questions et mesures d'intérêt communautaire dans les domaines susvisés [21]. En outre, la commission de l'UEMOA a adopté le Règlement N° 02/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006 établissant les procédures communautaires pour l'autorisation de mise sur le marché et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un Comité Régional du Médicament Vétérinaire [21]. Enfin la commission de l'UEMOA a adopté la Directive N° 05/99/CM/UEMOA du 06 août 1999 portant adoption du Programme Spécial Régional pour la sécurité alimentaire dans les Etats Membres de l'UEMOA [22].

2.5. Référentiels d'activités des services vétérinaires en Côte d'Ivoire.

2.5.1. Organisation

2.5.1.1 Secteur public

En Côte d'Ivoire, la structure en charge de la Santé Animale est le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques (MIPARH).

Pour l'exercice de ses attributions, le Ministre de la Production Animale dispose, outre le Cabinet, des services rattachés, de services extérieurs, et de dix directions centrales scindées en cinq (5) directions opérationnelles (DSV, DPH, DTVP, DNAA, DPE) et cinq (5) directions d'appui (DAAF, DOPC, DFV, DGEEPA, DPP) ; (cf organigramme) .

Conformément au décret n° 2006-35 du 08 Mars 2006 portant organisation du MIPARH, c'est à la DSV que revient la mission de coordonner l'ensemble des activités publiques et privées tendant à l'amélioration de la santé animale, du bien être des animaux, de l'hygiène alimentaire, de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale ; elle est dirigée par un Directeur qui coordonne, assure l'animation et le suivi de l'ensemble des activités de la direction et de ses sous-directions en liaison fonctionnelle avec les

autres Directions centrales et services du MIPARH. Avant cette date, les activités de productions animales étaient noyées dans le domaine agricole, (filère café-cacao essor du développement de l'économie ivoirienne), cette séparation des domaines trouve son bien-fondé dans le sens où elle crée désormais un ministère pour les docteurs vétérinaires chargés de développer les productions animales et d'assurer la sécurité sanitaire des aliments.

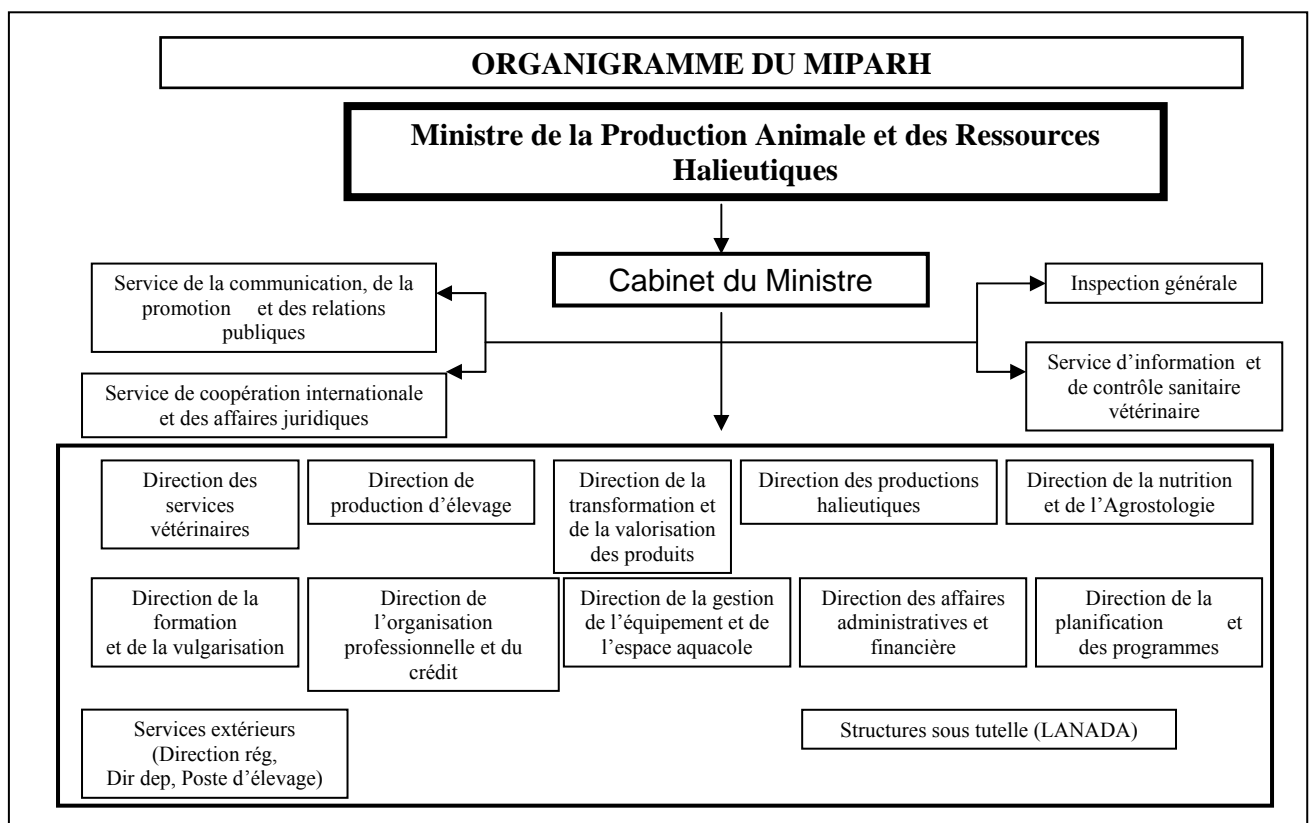


Figure 1 : Organigramme du MIPARH

2.5.1.1.1. La Direction des Services Vétérinaires (DSV)

La Direction des services vétérinaires comprend quatre sous-directions :

- La Sous-direction de la Santé Animale ;
- La Sous-direction de la Réglementation et de l'Information Zoosanitaire ;
- La Sous-direction de la Qualité et de l'Hygiène Publique Vétérinaire ;
- La Sous-direction de la Pharmacie et des Médicaments Vétérinaires.

Ses sous-directions sont organisées en services selon l'organigramme suivant :

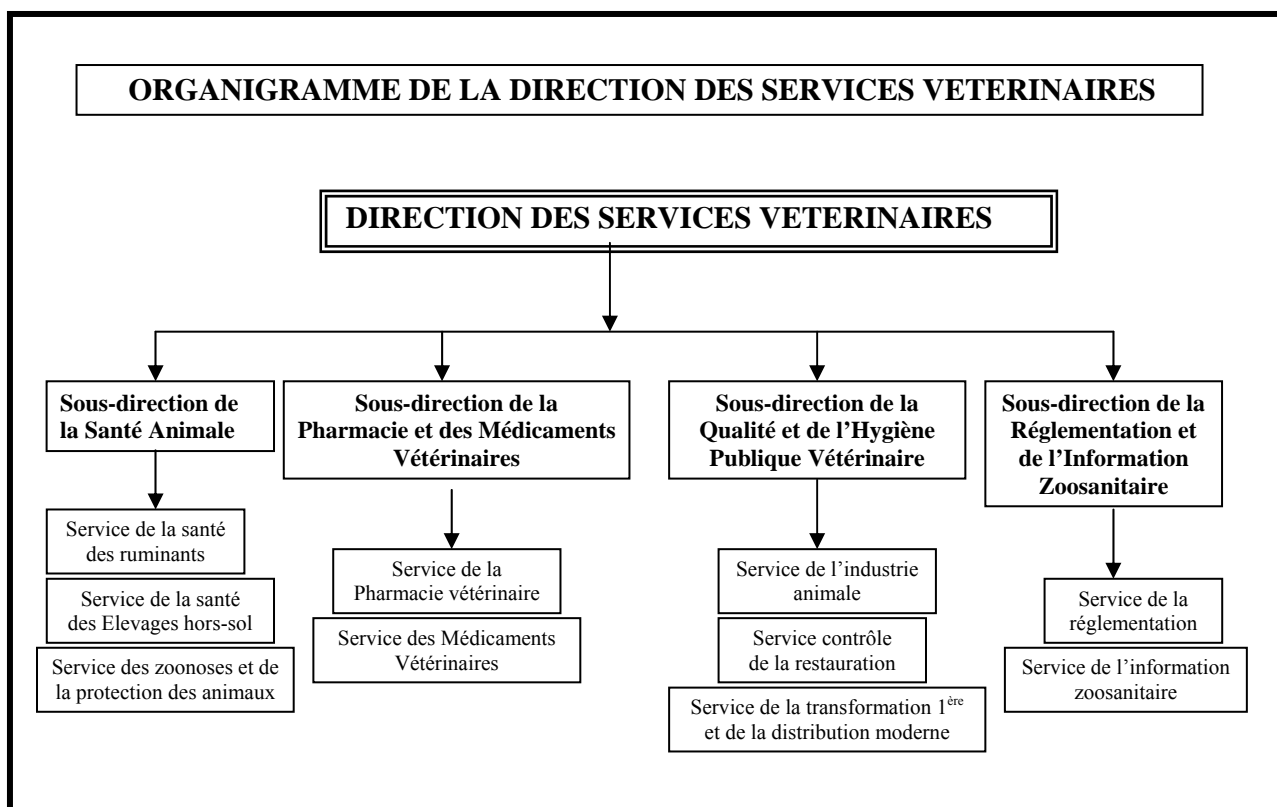


Figure 2 : Organigramme de la DSV

2.5.1.1..1. Missions de la DSV

La DSV a pour mission de :

- Améliorer et systématiser le contrôle sanitaire des denrées animales et d'origines animales sur le territoire national et aux frontières ;
- Promouvoir et veiller au respect de la salubrité et de la qualité des denrées animales et d'origines animales conformément aux exigences législatives, réglementaires et normatives ;
- Assurer la veille réglementaire conformément aux accords internationaux ;
- Contribuer à l'amélioration du niveau de connaissance des opérateurs et des consommateurs en matière d'hygiène et de salubrité des aliments ;
- Prévenir et lutter contre les maladies animales ;
- Elaborer et coordonner des politiques et programmes d'enquêtes épidémiologiques et de maîtrise des pathologies animales en liaison avec la recherche scientifique ;

- Promouvoir et réglementer la profession vétérinaire ;
- Veiller au contrôle des produits à usage vétérinaire ;
- Gérer l'information zoosanitaire.

Pour le bon accomplissement de ses missions, la DSV noue des relations fonctionnelles directes avec :

- l'inspection générale (IG) ;
- la DPH ;
- la DTVP

Ces quatre structures constituent l'autorité compétente du pays et sont organisées en un système dit « Système de l'autorité compétente » [5].

2.5.1.1.2. Système de l'Autorité Compétente en Côte d'Ivoire.

L'Autorité compétente ivoirienne est organisée en un système comprenant quatre structures du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques :

- une structure centrale : la DSV ;
- trois autres structures : la DPH, la DTVP et le SICOSAV.

La Direction des Services Vétérinaires ou DSV a pour missions principales en ce qui concerne la filière halieutique et à travers sa sous direction de la qualité et de l'hygiène publique vétérinaire (SDQHPV) d'organiser et coordonner le contrôle officiel, l'inspection sanitaire et qualitative ; de proposer des règles administratives, des normes d'hygiène et de salubrité ; de veiller à la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale ; d'organiser la veille réglementaire et technologique ; de mettre en œuvre l'hygiène publique vétérinaire. Dans ce système, La DSV a le rôle de coordonnateur.

La Direction des Productions Halieutiques (DPH) a pour missions principales de coordonner les actions publiques et privées tendant à l'amélioration qualitative et à l'intensification des productions des pêches

maritimes, lagunaires, continentales et de l'aquaculture ; de proposer la réglementation en matière de pêche et aquaculture.

La Direction de la Transformation et de la Valorisation des Produits (DTVP) a pour mission de promouvoir la transformation primaire des produits d'origine animale et halieutique (transformation locale, innovation, promotion de technologies de transformation, centres pilotes de technologie) ; de participer à la définition des normes de qualité en liaison avec la DSV.

Le Service d'Inspection et de Contrôle Sanitaires Vétérinaires en frontières (SICOSAV) a pour mission l'inspection et le contrôle, pour l'importation et l'exportation, des animaux vivants, des produits de la pêche, des cales de bateaux, des quais, des entrepôts frigorifiques, des aliments pour poissons ; la délivrance des certificats sanitaires ; la collecte des données statistiques des produits exportés ou importés.

Ce système de l'Autorité Compétente a pour structure d'appui principale, le laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA) [5].

2.5.1.2. Le secteur privé

En Côte d'Ivoire, il existe un Ordre National des Vétérinaires (ONVCI) ; il est institué par la loi N°88-684 du 22 Juillet 1988. Le secteur privé compte près de 26 vétérinaires répartis dans différentes activités : neuf (9) sont mandataires, six (6) font partie de Groupements des Vétérinaires Grossistes, trois (3) sont des Salariés privés, deux (2) sont dans des Cabinets de production, deux (2) dans des Cabinets de médecine canine ; et les quatre (4) derniers exercent dans des organisations privées. Ce secteur en charge de la santé animale, de la vente des médicaments vétérinaires et de l'appui-conseil auprès des éleveurs reste néanmoins assez pauvre en ressources humaines.

2.6. Réglementation et normes zoosanitaires en Côte d'Ivoire.

2.6.1. Cadre juridique et réglementaire

Dans le souci de protéger les consommateurs tout en veillant à la qualité des produits alimentaires importés, exportés et consommés localement, la Côte d'Ivoire a adopté des dispositions législatives et réglementaires constituant la base juridique des actions visant à assurer la sécurité sanitaire des aliments ; ces dispositions sont classées en normes et textes législatifs et réglementaires. Ceux-ci sont élaborés conformément aux accords internationaux [4].

2.6.1.1. Normes ivoiriennes

La Côte d'Ivoire dispose d'environ 200 normes élaborées par un organisme national de normalisation dénommé "Côte-d'Ivoire Normalisation" (CODINORM). Les normes proposées par cet organisme sont adoptées par un comité technique composé de représentants de l'administration, des fabricants, des organismes de contrôle et d'inspection, des laboratoires, des instituts de recherche et des associations des consommateurs [4].

Il faut aussi noter l'existence d'un Comité National du Codex Alimentarius qui est chargé d'assurer la veille normative par rapport aux normes de la Commission du Codex Alimentarius.

2.6.1.2. Textes législatifs et réglementaires

Les textes législatifs et réglementaires dont dispose la Côte d'Ivoire sont nombreux, et ne peuvent être entièrement énumérés, cependant en matière de sécurité sanitaire des aliments ces textes sont classés en cinq (05) groupes :

- Textes législatifs et réglementaires d'intérêt général
- Textes législatifs et réglementaires relatifs au processus de décentralisation

- Texte législatifs et réglementaires relatifs aux végétaux et produits d'origine végétale

- Textes législatifs et réglementaires relatifs aux denrées alimentaires.

- En enfin les textes législatifs et réglementaires relatifs aux animaux et produits d'origine animale.

Nous établirons le référentiel d'activités des vétérinaires officiels en fonction de ces derniers textes. Ils concernent le contrôle sanitaire des animaux et produits animaux et de leurs dérivés.

Tableau I : **Référentiel d'activités des Services vétérinaires en Côte d'Ivoire.**

Textes législatifs et réglementaires	Désignations
<p><u>Lois</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi n° 63-323 du 25 juillet 1963 - la loi n° 86-478 du 01 juillet 1986 - la loi n° 96-561 du 25 juillet 1996 - la loi n° 96-563 du 25 juillet 1996 <p><u>Décret</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le décret n° 63-328 du 29 juillet 1963 - le décret n° 67-413 du 21 septembre 1967 modifiant le décret n°63-328 du 29 juillet 1963 - le décret n° 83-744 du 28 juillet 1983 - le décret n° 83-808 du 03 août 1983 - le décret n° 93-312 du 11 mars 1993 - le décret n° 95-536 du 14 juillet 1995 - le décret n° 95-435 du 03 juin 1996 - le décret n° 99-447 du 07 juillet 1999 - le décret n° 67-16 du 11 janvier 1967 	<p>relative à la police sanitaire des animaux en république de Côte d'Ivoire ;</p> <p>relative à la pêche ; relative à la pharmacie vétérinaire ; relative à l'inspection sanitaire et qualitative des denrées animales et d'origine animale ;</p> <p>portant réglementation de la police sanitaire des animaux en Côte d'Ivoire ;</p> <p>portant réglementation de la police sanitaire des animaux en Côte d'Ivoire ;</p> <p>portant application de la loi n°63-301 du 26 juin 1963 sur la répression des fraudes, en ce qui concerne les produits destinés à l'alimentation animale ;</p> <p>portant application de la loi n°63-301 du 26 juin 1963 sur la répression des fraudes, en ce qui concerne la fabrication et la commercialisation des produits laitiers</p> <p>fixant les conditions d'exercice touchant au commerce des animaux, des denrées animales et d'origine animale destinée à la consommation humaine</p> <p>relatif au mandat sanitaire vétérinaire</p> <p>réglementant la production et la commercialisation des œufs à couver et des poussins de volaille de basse cours</p> <p>portant application de la loi n°96-563 du 25 juillet 1996 relative à l'inspection sanitaire et qualitative des denrées animales et d'origine animale ;</p> <p>interdisant la commercialisation en Côte d'Ivoire de certaines espèces de poissons vénéneux.</p>

A decorative scroll graphic with a white background and a black outline. The scroll is partially unrolled, with the top and bottom edges curled over. The top-left and bottom-left corners are shaded in light gray. The text is centered on the white surface of the scroll.

Deuxième Partie : Etude de Terrain

Chapitre 1 :
Matériel et Méthodes

Chapitre 2 :
Résultats et Discussion

DEUXIEME PARTIE : ETUDE DE TERRAIN

Chapitre 1 : Matériel et Méthodes

Dans le Cadre de cette étude, nous avons eu à faire une recherche bibliographique suivi d'une enquête de terrain qui consistait à remplir des fiches d'enquête à l'issu d'un entretien semi-dirigé avec les vétérinaires fonctionnaires du MIPARH et certains hauts cadres de la fonction publique ivoirienne.

1.1. Matériel

1.1.1. Zone d'étude.

Cette étude s'est déroulée en Côte d'Ivoire. Pays d'Afrique de l'Ouest situé sur le Golf de Guinée, La Côte d'Ivoire est entourée par le Libéria, la Guinée, le Mali, le Burkina-Faso, et le Ghana.

Dix sept millions deux cent quatre vingt dix-huit mille quarante (17 298 040) personnes (estimation 2005) occupent les 322 462 Km² que constitue son territoire. Colonie Française, elle est devenue indépendante le 07 Août 1960. C'est une République dirigée par un Gouvernement démocratique. La Capitale politique est Yamoussoukro mais la capitale économique demeure Abidjan. De l'époque coloniale, la Côte d'Ivoire a conservé le français devenu la langue officielle ainsi que les Systèmes éducatif, judiciaire et administratif [6].

Sur le plan géographique, elle est située dans l'hémisphère nord entre le Tropique du Cancer et l'Equateur et donne sur l'Atlantique dans le Golfe de Guinée. Plus précisément, ses coordonnées sont comprises entre 10° et 4° de latitude nord et 10° et 0° de longitude ouest. Le découpage administratif du pays présente 19 régions et 58 départements, 243 sous- préfetures 197 communes.



Figure 3 : Carte administrative de la Côte d'Ivoire. [3].

1.1.2. Cible de l'étude.

Les personnes ciblées par l'étude sont :

- les docteurs vétérinaires du secteur public hors-mis l'enseignement ;
- les directeurs du MIPARH ;
- les sous-directeurs du MIPARH ;
- les chefs de services du MIPARH ;
- les directeurs départementaux du MIPARH ;
- les directeurs départementaux du MIPARH ;
- la direction de l'informatique du ministère de la fonction publique ;
- le directeur des ressources humaines du MIPARH ;
- les militaires du service vétérinaire des armées.

1.1.3. Matériel technique

Pour mener à bien cette étude, nous avons eu besoin d'un certain nombre de matériel à savoir :

- Les fiches d'enquêtes établies par catégorie, constituées de trois parties : Secteur d'activité, Identification et Organisation-fonctionnement des structures.
- La fiche de poste, constituée de huit (8) parties : Identification, Intitulé du poste, Situation du poste, Finalité du poste, Contexte, Missions, Activités, Compétences requises et le Profil de recrutement.
- Un ordinateur ;
- Des moyens logistiques.

1.2. Méthodes

Nous avons effectué ce travail en trois phases :

- L'étape de pré enquête :

Elle a eu lieu de Juillet à Aout 2008 et consistait dans un premier temps à faire la recherche bibliographique, puis à établir des fiches d'enquêtes pour les directeurs, les sous directeurs, les chefs services centraux, les directeurs départementaux, les directeurs régionaux, les vétérinaires privés mandataires. Et enfin à tester les différents questionnaires auprès de certains responsables du Ministère de l'élevage au Sénégal.

- L'étape de l'Enquête proprement dite :

Elle a eu lieu d'Août à Novembre 2008. Nous avons obtenu de la part du Ministère de la Production animale, une note nous permettant d'être reçu dans toutes les directions retenues afin d'avoir une meilleure orientation et une bonne participation des personnes à interviewer.

Nous avons par la suite rencontré le Président de l'Ordre national des vétérinaires de Côte d'Ivoire qui a mis à notre disposition toute la documentation qui nous était nécessaire ;

Nous avons également obtenu de la part du service vétérinaire des armées les informations nécessaires à l'avancée de notre étude.

Le déroulement des entretiens prenait en moyenne 30 minutes pour les directeurs centraux et régionaux ; 15 minutes pour les sous directeurs et 10 minutes pour les chefs de service centraux.

Les zones concernées par cette étude ont été sélectionnées sur la base d'un échantillonnage de 40%, en fonction de la situation géographique des régions concernées et des activités de production animale qui s'y déroulent, en effet la Côte d'Ivoire étant subdivisée en dix-neuf (19) régions, nous avons choisi six (6) régions représentant le Nord, le Sud, l'Est, l'Ouest et le Centre du pays.

Région des Lagunes : Abidjan (Sud)

Région du Moyen Comoé : Abengourou (Sud- Est)

Région de la Vallée du Bandama : Bouaké (Centre)

Région des Lacs : Yamoussoukro (Centre)

Région du Fromager : Daloa (Sud-ouest)

Région des Savanes : Korhogo (Nord)

- L'étape de Post-enquête :

Après avoir effectué ces enquêtes en Côte d'Ivoire, nous sommes revenus au Sénégal pour dépouiller les questionnaires et les traiter. En effet, nous avons étudié les fiches par catégorie et avons regroupé les réponses identiques ou similaires. Ceci nous a permis de saisir nos données sur Epidata, de les exporter vers Excel et de les analyser avec Epi info.

Chapitre 2 : Résultats et Discussion

2.1 Résultats des enquêtes.

2.1.1 Cartographie de la présence vétérinaire dans la fonction publique

Le ministère de la production animale et des Ressources halieutiques (MIPARH) est par excellence « l'employeur attiré des docteurs vétérinaires » en Côte d'Ivoire ; nous avons pu faire une « photographie » de la présence vétérinaire en conjuguant les renseignements fournis par la Direction des statistiques du Ministère de la Fonction publique avec ceux du MIPARH ; selon le Ministère de la Fonction publique, les vétérinaires ivoiriens accèdent à la fonction publique directement avec le grade A4 (qui est celui des cadres supérieurs), à la suite de leur admission au concours professionnel d'intégration. Leur nombre à la fonction publique au 31 juillet 2008 s'élève à soixante-seize (76).

Selon le MIPARH, le nombre de vétérinaires employés s'élève à soixante-douze (72), ceux-ci sont répartis dans toutes les directions.

Le tableau suivant présente la répartition des vétérinaires au sein du MIPAH.

Tableau II : Répartition des vétérinaires au sein du MIPARH

Structures et nombre		Structures et nombre	
Cabinet du Ministre	4	Inspection générale	3
Service CIAJ	1	Service Inspection Sanitaire	1
DAAF	1	DOPC	1
DGEEPA	1	DPE	2
S/D des Ruminants	1	S/D filière en développement	1
S/D des Ranch et station	1	Direction des services vétérinaires	8
S/D Santé animale	1	S/D QHPV	1
S/D PM Vétérinaire	1	S/D RI Zoosanitaire	1
DPP	1	S/D suivi et évaluation	1
S/D des Statistiques Info et docs	1	DNAA	1
S/D Nutrition Animale	1	DTVP	2
S/D de la transformation	1	S/D de la Valorisation	1
Direction décentralisées	9	LANADA	9
Comité de Gestion de Programme	1	PROJETS	13
DPH	1	S/D de l'aquaculture	1
Total des vétérinaires			72

Des soixante-seize (76) docteurs vétérinaires exerçant dans la fonction publique, soixante-douze (72) sont affectés au MIPARH, ce qui représente 94,74 % des vétérinaires fonctionnaires.

Il existe au sein du Ministère de la défense un service vétérinaire des armées comprenant cinq (5) vétérinaires militaires ayant essentiellement pour charge le contrôle des DAOA destinées à l'alimentation des militaires et le suivi de l'animalerie canine.

2.1.2 Typologie des postes dans la fonction publique.

Notre enquête s'est essentiellement déroulée au MIPARH, nous avons eu à interviewer quarante et une (41) personnes au total dont vingt-cinq (25) vétérinaires représentant près de 61% des répondants.

Etaient concernés par ces interviews, trente-cinq responsables (35) des services centraux (services localisés à Abidjan) et six (6) responsables de services régionaux (déconcentrés). Au total quatorze (14) établissements ont été ainsi parcourus, soit huit (8) directions centrales et (6) six directions régionales (déconcentrées) ; Aussi nous sommes nous entretenus avec :

- Sept (7) directeurs centraux ;
- Quinze (15) sous directeurs ;
- Six (6) directeurs régionaux (ayant rang de sous-directeur dans l'administration centrale) ;
- et treize (13) Chefs de service.

A l'issue de ces entretiens, nous avons pu faire la répartition des responsables en fonction de l'établissement et du grade. (**Tableau III**)

Tableau III : Répartition des responsables en fonction de l'établissement et du grade.

	Etablissement	Nombre de personnes interviewées	Nombre de vétérinaires Interviewées	Grade	Nombre de non vétérinaires Interviewées	Grade
Direction Opérationnelles	DSV	12	11	A4	1	A3
	DPE	6	2	A4	4	A2/A3/2A4
	DPH	1	1	A4	0	
	DNAA	5	1	A4	4	A4
	DTVP	3	3	A4	0	
Direction d'appui	DOPC	3	1	A4	2	A4
	DFV	2	0		2	A4
	DPP	3	1	A4	2	A4
	DIR REG/DEP	6	5	A4	1	A4
	Total	41	25		16	

L'analyse du tableau III montre que sur les seize (16) responsables non vétérinaires interviewés, nous retrouvons douze (12) ingénieurs agronomes. Cela s'explique par le fait que certains postes sont occupés par des ingénieurs agronomes à défaut de docteurs vétérinaires ; toutefois notons que ces derniers ne se retrouvent que dans les directions d'appui telles que : la Direction de la formation et de la vulgarisation, la direction des organisations professionnelle et du crédit, etc....

Selon les estimations du Ministère, les besoins en vétérinaires pour les dix années à venir, tourneraient autour de dix (10) vétérinaires par an alors que le nombre de vétérinaires nouveaux diplômés tourne autour de six (6) vétérinaires

par an. De ce fait plusieurs postes de chef service restent à pourvoir dans toutes les directions centrales du MIPARH.

Au MIPARH, le niveau d'étude des Cadres est le Bac + 5, et secondairement le niveau Bac + 4. La figure (4) présente le niveau d'étude des personnes rencontrées.

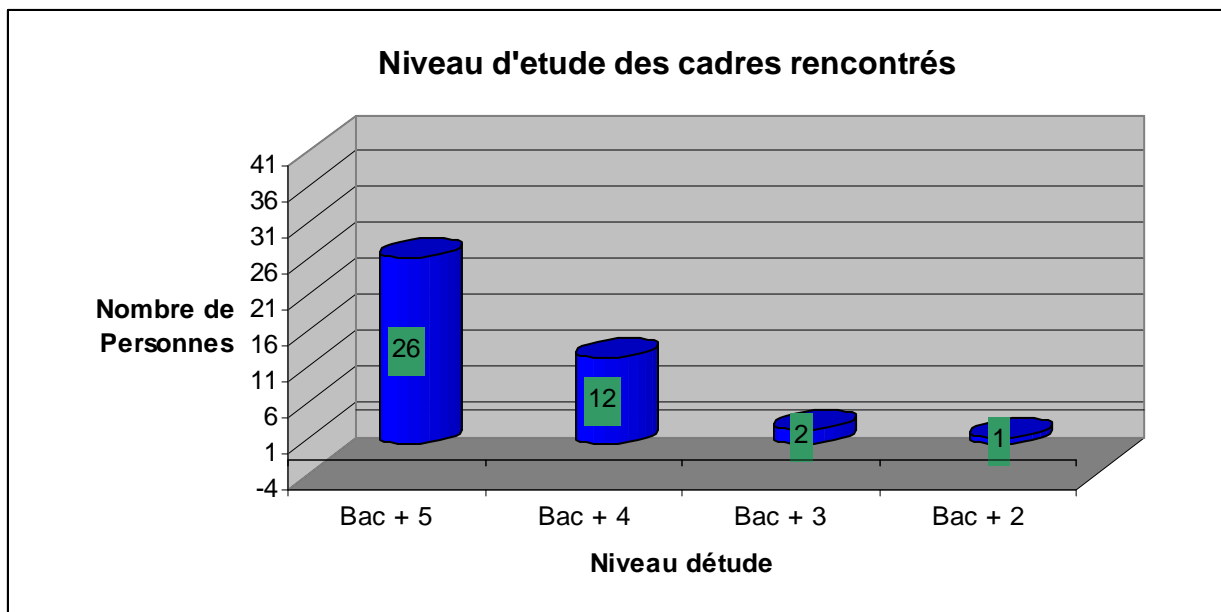


Figure 4 : Niveau d'étude des cadres du MIPARH

L'analyse de la figure (4) montre que trente-huit (38) personnes sur quarante et une (41), soit près de 93 % des répondants ont au moins le bac + 4, deux (2) personnes ont le niveau bac + 3 et une (1) personne à un niveau bac + 2.

De façon unanime, toutes les personnes auprès desquelles ces enquêtes ont été menées ont affirmé que le poste de chef de service était le plus accessible notamment pour un vétérinaire en début de carrière, soit 100% des réponses.

En effet la fonction publique ivoirienne recrute le vétérinaire nouveau diplômé pour y occuper le poste de chef de service dans l'administration centrale (MIPARH), celui-ci est classifié A4, et pourra accéder au poste de sous-

directeur ou de directeur départemental après cinq (5) ans d'expérience et au poste de directeur central ou directeur régional après dix (10) ans d'expérience.

Outre ces types de poste, certains nouveaux diplômés sont détachés auprès du laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA) en tant que « responsables », tandis que d'autres participent à la coordination des projets d'appui à l'élevage.

Ces différents types de postes occupés par les vétérinaires sont prévus par des textes réglementaires et peuvent être classés dans les secteurs d'activités suivants :

- Administration ;
- Production animale ;
- Santé et hygiène publique vétérinaire ;
- Santé animale ;
- Pêche.

D'une façon globale tous les répondants ont affirmé que la forte disponibilité, la mobilité et la grande diversité des champs d'action, doivent constituer les qualités premières pour occuper ces postes. La réalisation des activités se fait de façon directe pour trente et un (31) répondants et de façon indirecte pour les dix (10).

Toutefois trente quatre (34) répondants ont affirmé ne pas avoir besoin d'outils spécifiques, et pour les sept (7) autres, la réalisation des activités nécessite des outils spécifiques tels que :

- les Fiches d'enquêtes ;
- les GPS (pour les coordonnées géographiques) ;
- thermomètre, matériel de prélèvement ;
- kits d'inspections, sonde, emballage ;
- appareillage spécifique, logiciel de traitement épi-info ;

- laboratoire d'analyse, système d'information.

Les compétences recherchées pour les postes de responsabilités au ministère peuvent être regroupée en trois (3) :

- Etre vétérinaire ou ingénieur agronome (bac+ 5) ;
- Avoir une connaissance générale de l'administration (civisme, assiduité, maîtrise de la réglementation et des normes) ;
- Des connaissances en Santé animale, en épidémiologie, en production halieutiques, en Hygiène des Denrées Alimentaires d'Origine Animale.

Selon tous les répondants, les difficultés rencontrées au niveau de ces postes sont les suivantes :

- Absence de moyens logistiques ;
- Absence de Moyens financiers ;
- Manque de Personnel technique.

Il est par ailleurs ressorti de notre enquête la nécessité d'organiser des formations continues pour les agents devant occuper ces différents postes.

Ces formations ont ainsi été regroupées en six principales à savoir :

- La gestion administrative ;
- La Normalisation et la réglementation ;
- Les Nouvelles technologies d'information et de communication et les biostatistiques ;
- Le Contrôle et l'inspection zoosanitaire ;
- Communication de l'information zoosanitaire ;
- Le Développement de l'élevage.

La figure (5) donne la fréquence d'apparition des différentes formations au cours de nos quarante et un (41) interviews.

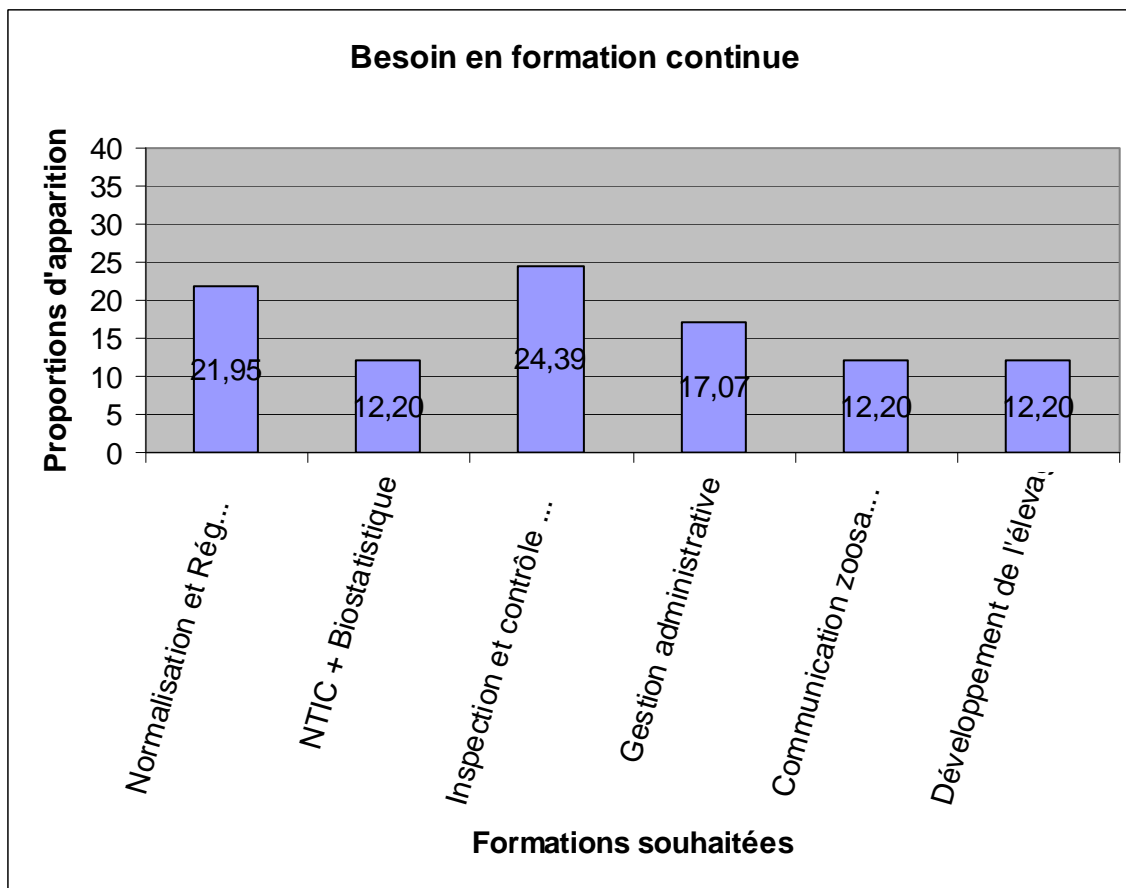


Figure 5 Besoin en formation continue

La durée souhaitable pour suivre convenablement ces formations est sans doute le court terme qui représente 73,17% soit 30 sur 41 répondants.

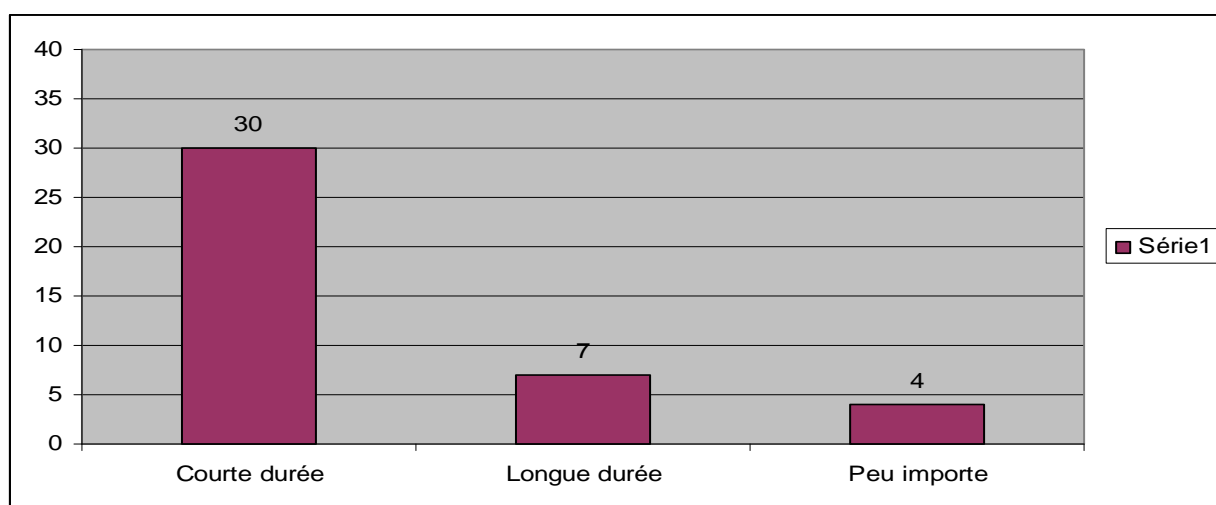


Figure 6 : Durée souhaitée pour les formations continues

2.1.3. Référentiel d'activité des différents postes (Fiche descriptive des Postes)

Tableau IV : Fiche de poste du Chef de service de la pharmacie vétérinaire

Intitulé du poste	Service de la Pharmacie
Etablissement	Direction des services vétérinaires
Activités	<p>planifier les commandes, la distribution des vaccins, médicaments, matériels vétérinaires de chaîne de froid ;</p> <p>gérer la chaîne nationale de froid pour la conservation des vaccins,</p> <p>proposer des projets de développement de la pharmacie vétérinaire.</p> <p>proposer la réglementation ;</p> <p>proposer des plans de pharmacovigilance</p> <p>contribuer au développement de la pharmacie vétérinaire</p>
Finalité du poste	planifier les commandes, la distribution des vaccins, médicaments, matériels vétérinaires de chaîne de froid et proposer la réglementation.
Profil de recrutement	<p>Fonctionnaire de catégorie A 4</p> <p>Docteur Vétérinaire-Inspecteur</p> <p>Sans expérience professionnel</p>

Tableau V : Fiche de poste du Chef de service des médicaments vétérinaire.

Intitulé du poste	Service des médicaments vétérinaires
Etablissement	Direction des services vétérinaires
Activités	<p>assurer le contrôle à l'importation et à l'exportation des vaccins pour animaux, des médicaments vétérinaires et d'échantillons biologiques notamment les antigènes et les souches ainsi que dans les établissements autorisés ;</p> <p>développer le système national d'homologation et d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires et d'assurer sa mise en œuvre ;</p> <p>contrôler et inspecter les établissements ci-dessus cités et les officines de pharmacie, les unités de distribution dans les structures publiques et parapubliques et autres établissements agréés ;</p> <p>suivre la mise en œuvre des expérimentations de nouveaux médicaments et produits biologiques vétérinaires ;</p>
Finalité du poste	Assurer le contrôle des médicaments vétérinaires
Profil de recrutement	Fonctionnaire de catégorie A 4 Docteur Vétérinaire-Inspecteur Sans expérience professionnel

Tableau VI : Fiche de poste du Chef de service des industries animales.

Intitulé du poste	Service des industries animales
Etablissement	Direction des services vétérinaires
Activités	<p>assurer le contrôle sanitaire officiel au niveau des établissements de production animale</p> <p>veiller à l'application des textes réglementaires, législatifs, normatifs et des règles administratives, relatifs à la qualité et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale ;</p> <p>instruire les dossiers d'agrément sanitaires des établissements de production, de stockage, de transformation et de commercialisation des denrées alimentaires d'origine animale ;</p> <p>proposer des projets de développement de la qualité et de l'Hygiène Publique Vétérinaire (HPV) ;</p> <p>contribuer à la veille réglementaire et technologique en matière de commerce international des denrées animale et d'origine animale ;</p>
Finalité du poste	assurer le contrôle sanitaire officiel au niveau des établissements de production animale
Profil de recrutement	Fonctionnaire de catégorie A 4 Docteur Vétérinaire-Inspecteur Sans expérience professionnel

Tableau VII : Fiche de poste du Chef de service de l'information zoonitaire.

Intitulé du poste	Service de l'information zoosanitaire
Etablissement	Direction des services vétérinaires
Activités	<p>assurer la collecte et le traitement des données relatives à la situation zoosanitaire et aux déclarations des maladies auprès des instances internationales ;</p> <p>centraliser et de diffuser toutes les informations sur les cas des maladies animales ;</p> <p>participer au traitement et à la diffusion des données zoosanitaires au niveau national, régional et international ;</p> <p>participer aux actions de formation, d'information et de sensibilisation des intervenants dans le domaine des activités vétérinaires ;</p> <p>participer à la création et à l'animation des bulletins zoosanitaires au sein de la Direction des Services Vétérinaires</p> <p>assurer la collecte de toutes les données statistiques relatives à la santé animale ;</p> <p>proposer des projets d'amélioration de l'information zoosanitaire</p>
Finalité du poste	Assurer la collecte et le traitement des données épidémiologiques
Profil de recrutement	Fonctionnaire de catégorie A 4 Docteur Vétérinaire-Inspecteur Sans expérience professionnel

Tableau VIII : Fiche de poste du Chef de service des zoonoses et protection des animaux.

Intitulé du poste	Chef service des zoonoses et protection des animaux
Etablissement	DSV
Activités	<p>contrôler l'hygiène des locaux affectés au logement des animaux domestiques ;</p> <p>élaborer et d'exécuter un programme national de lutte contre les trypanosomoses animales ;</p> <p>organiser la lutte contre les zoonoses et les vecteurs de maladies ;</p> <p>contrôler les activités équestres et chenils ;</p> <p>réglementer et de contrôler les activités des cliniques vétérinaires publiques et privées et des centres équestres ;</p> <p>assurer la surveillance sanitaire aux frontières ;</p> <p>proposer des projets relatifs à la santé animale</p>
Finalité du poste	Coordonner la lutte contre les maladies animales
Profil de recrutement	<p>Fonctionnaire de catégorie A4</p> <p>Docteur vétérinaire -Inspecteur</p> <p>Sans expérience professionnel</p>

2.2. Discussion

2.2.1. Matériel et Méthodes

Le nombre de vétérinaires fonctionnaires dans les villes d'Abidjan et de San Pedro retenues depuis Dakar s'était avéré insuffisant pour avoir un échantillon représentatif ; c'est la raison pour laquelle nous avons revu à la hausse le nombre de ville élargissant ainsi la zone d'étude.

2.2.2. Résultats

2.2.2.1. Cartographie de la présence vétérinaire dans la fonction publique.

Les résultats du tableau II montre qu'en Côte d'Ivoire, la présence vétérinaire est bien marquée au niveau des directions centrales et décentralisées du MIPARH ; ce qui est en phase avec les recommandations de l'outil PVS en matière de ressources humaines concernant les postes de direction.

En effet, la plupart des postes relevant des sciences vétérinaires sont occupés par un personnel suffisamment qualifié aux niveaux central et départemental.

On notera néanmoins une carence marquée de vétérinaires au sein de l'ensemble des directions du MIPARH. La situation est particulièrement flagrante au niveau régional (départemental) où plus de 50 % des postes de cadre sont occupés par du personnel moins qualifié (ingénieurs agronomes). Cela pourrait s'expliquer par :

- l'insuffisance de vétérinaires ;
- la création récente du Ministère de la production animale et des ressources halieutiques en (2006).
- la non motivation des vétérinaires à occuper ces postes déconcentrés ;

Toutefois, notons qu'il n'existe pas de politique de gestion des ressources humaines (mutation, remplacement, départ à la retraite, plan de carrière...) au niveau du MIPARH, occasionnant ainsi des vacances de poste, ou encore les postes non pourvus.

2.2.2.2. Typologie des postes dans la fonction publique

Le tableau III nous montre que les vétérinaires ivoiriens occupent des postes de directeur, de sous-directeur et de chef de service. Ces résultats corroborent ceux obtenus à la Sous-direction des ressources humaines du MIPARH.

L'occupation de ces postes requiert de hautes compétences devant permettre aux services vétérinaires de conduire à bien toutes leurs activités vétérinaires (épidémiosurveillance, alerte précoce, santé publique, etc.), toutefois, les offres de spécialisation dans les domaines relevant du secteur public vétérinaire sont assez rares.

Aussi pouvons-nous dire que même si le niveau intrinsèque des vétérinaires formés nous apparaît très satisfaisant, de trop nombreux facteurs tels que l'absence de ressources humaines, financières et physiques adéquates, limitent l'expression de leurs compétences.

Par ailleurs, l'occupation optimale de ces postes fait ressentir le besoin de formation continue chez la plupart des agents. Le MIPARH qui en a conscience se heurte à l'insuffisance des moyens et s'appuie principalement sur les projets externes.

2.2.2.3. Descriptif des postes

En début de carrière, les vétérinaires ivoiriens occupent le poste de Chef de service dans divers secteurs de l'administration centrale. C'est le cas de la santé animale, de la santé publique vétérinaire et de la certification.

Il n'existe pas de descriptif de poste de Chefs de service préétabli au niveau du MIPARH ; les tâches administratives sont définies par écrit pour les postes de directeur et de sous-directeur.

De ce fait, les chefs de services accomplissent des activités qui leur sont dévolues par leur sous-directeur, ils proposent des textes de loi, participent à l'élaboration des normes, traitent et préparent tous les dossiers relatifs à la

circulation internationale des denrées animales et d'origine animale, et des produits halieutiques.

Il y a cependant un écart entre ce qui est prévu par les textes réglementaires et ce qui est établi par notre étude en ce qui concerne les postes de Chef de service.

2.2.2.4. Comparaison des référentiels d'activités

L'organisation actuelle des services vétérinaires en Côte d'Ivoire est conforme dans sa structure avec les recommandations de l'OIE (loi organique) ; les activités des services vétérinaires ivoiriens sont conformes à la réglementation nationale.

Cependant bien que les dispositifs législatifs et réglementaires nationaux soient élaborés conformément aux accords internationaux, il existe des écarts entre la réglementation nationale, le référentiel régional et le référentiel international.

Une analyse des référentiels d'activités nous permettra d'identifier les principaux points forts et points faibles. Des moyennes de score par rubrique seront calculées (moyenne sur 4) selon le modèle suivant :

Tableau IX : Comparaison des référentiels d'activités

Comparaison des référentiels d'activités		
Rubriques	Légende : 0 : inexistant ; 1 : en démarrage ; 2 : Moyenne ; 3 : Satisfaisant. 4 : Excellent	
Référentiels d'activités OIE	UEMOA	Côte d'Ivoire
Maîtrise de l'élaboration des textes et de l'application des mesures sanitaires et zoosanitaires	0	2
Descriptif des postes	0	1
Activités de certification vétérinaire internationale	1	2
Communication	1	2
Auto-évaluation	0	0
Moyenne Obtenue	2/20	7/20

Le tableau IX, présente les moyennes obtenues par l'UEMOA et par la Côte d'Ivoire.

La moyenne de 02/20 attribuée à l'UEMOA ne signifie pas que les services vétérinaires des pays de la zone ne sont pas performants, mais elle met plutôt en évidence l'absence d'harmonisation des référentiels d'activités des vétérinaires de la zone. Il n'existe pas de référentiel commun.

En effet, SQUARZONI et Coll (2006). ont procédé à l'évaluation des services vétérinaires des pays membres du PACE à travers leur réseau d'épidémiosurveillance. En effet ce réseau est un bon témoin de la santé des services vétérinaires. Les résultats de l'évaluation des pays d'Afrique de l'Ouest ont donné un score global supérieur à celui des pays d'Afrique du Centre et de l'Est [19].

La moyenne de 07/20 attribuée à la Côte d'Ivoire corrobore avec les résultats de SQUARZONI et coll (2006) concernant l'évaluation du réseau d'épidémiosurveillance du Pays, avec l'obtention d'un score inférieur à 2,25 (en Afrique de l'Ouest) montrant que le fonctionnement de son réseau est insuffisant [19].

De ce qui précède, il ressort de cette analyse que les référentiels d'activités des services vétérinaires de l'espace UEMOA ne sont pas conformes aux recommandations internationales compte tenu de la "non harmonisation" des réglementations et des normes.

De même ceux de la Côte d'Ivoire ne sont pas conformes aux normes internationales. Cela est dû au fait que les services vétérinaires ivoiriens ont besoins de renforcer leur capacités en ressources humaines, physiques et financières, afin de disposer de compétences techniques dans tous les domaines de la production animale.

Dans une perspective d'amélioration des référentiels d'activités, nous proposons des recommandations suivantes :

2.3. Recommandations

Les recommandations sont formulées à l'endroit du gouvernement de Côte d'Ivoire et de l'UEMOA.

✓ Les autorités de la Côte d'Ivoire doivent:

- mettre en œuvre une politique cohérente de formation et de recrutement de vétérinaires officiels ;
- faire suivre la formation « vétérinaires officiels » de l'EISMV aux vétérinaires exerçant les activités officielles en Côte d'Ivoire.
- procéder à une auto-évaluation périodique des services vétérinaires en vue de révéler les déficiences et d'en améliorer leur fonctionnement ;
- renforcer les capacités du personnel du MIPARH ;
- constituer un cadre documentaire, décrivant l'organisation des directions, répartitions et sections impliqués dans le domaine de la santé animale et détaillant clairement les différents types de postes (affectation, fonctions, responsabilités administratives et techniques). Ce document devra au moins comporter un organigramme détaillé, les fiches de postes et la liste des agents du service. Son actualisation devra suivre toute évolution dans la structure du service ou dans la composition du personnel affecté ;
 - identifier clairement les besoins en personnels qualifiés et spécialisés pour ainsi proposer aux partenaires du développement un programme de formation de cadres adaptés aux besoins du pays.

✓ La commission de l'UEMOA doit :

- procéder à une auto-évaluation des services vétérinaires en vue de révéler les déficiences et d'en améliorer leur fonctionnement ;
- élaborer un certificat international communautaire conforme à celui de l'OIE.
- Elaborer un référentiel commun d'activités des vétérinaires officiels dans la zone UEMOA conforme aux normes internationales.

CONCLUSION

Dans les pays d'Afrique sub-saharienne, le secteur de l'élevage représente en moyenne 10% du PIB national et 30% du PIB agricole, il constitue à ce titre, un des secteurs clés de l'économie de ces pays. En Côte d'Ivoire, l'élevage reste encore une activité économique secondaire avec une contribution d'environ 4,5% au PIB agricole et 2% au PIB total.

Il constitue néanmoins une activité importante qui concerne un grand nombre d'éleveurs, concourant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire, et à l'augmentation des revenus des éleveurs.

Cependant le développement de l'élevage est lourdement entravé par les maladies animales aux conséquences économiques, nutritionnelles et sanitaires importantes à l'échelle des pays, voire même de la planète toute entière.

Avec la mondialisation des crises sanitaires, la communauté internationale a été amenée à qualifier les services vétérinaires (SV), de bien public international. Dans ce cadre, le rôle primordial des services vétérinaires et la nécessité de les renforcer ont été soulignés par la communauté internationale.

L'OIE par son outil Performances Vision Stratégie (PVS) a évalué la plupart des services vétérinaires en Afrique subsaharienne ; les résultats laissent entrevoir d'énormes inquiétudes, car la quasi-totalité des SV a été auditée et jugée non-conforme aux normes internationales.

Cette situation est très loin d'être bénéfique aux pays d'Afrique subsaharienne ; car les services vétérinaires sont au cœur de la prévention, de la détection, du contrôle des maladies animales, des zoonoses et de la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale.

Les services vétérinaires pour être efficace devront s'appuyer sur la formation des personnels dans les centres collaborateurs de l'OIE, tel que l'EISMV de Dakar, récemment devenue centre collaborateur pour la formation

des agents des services vétérinaires officiels et pour le diagnostic des maladies animales infectieuses et des zoonoses en Afrique tropicale.

Cette étude s'inscrit dans l'élaboration du parcours spécifique de formation (niveau master 2) des vétérinaires officiels africains et devrait permettre de mieux comprendre les compétences attendues par la fonction publique vétérinaire ivoirienne vis-à-vis des vétérinaires qu'elle emploie.

Les résultats de ces études devraient permettre d'élaborer les référentiels de compétences à prendre en compte dans la conception des modules et des enseignements du master "vétérinaire officiel" de l'EISMV.

Il ressort de cette étude, que la fonction publique vétérinaire est constituée de 76 agents dont 72 sont affectés au Ministère de la production animale et des ressources halieutiques. En début de carrière ces vétérinaires occupent les fonctions de Chef de services centraux et ont des activités administratives dans les domaines de la santé animale, la santé et hygiène publique vétérinaire, de la production animale et halieutiques ; ces vétérinaires briguent les échelons pour devenir sous directeurs et enfin directeurs.

Cependant notre étude montre que le poste de chef de service ne fait pas l'objet d'un descriptif conforme aux principes fondamentaux de l'OIE.

Notre analyse a permis de proposer un référentiel d'activités pour les postes susceptibles d'être occupés par les vétérinaires nouveaux diplômés.

Ce référentiel s'appuie sur les descriptions de postes et inclue les exigences définies par l'OIE en matière de formation initiale, de formation continue, de connaissances techniques et d'expérience. Il est de ce fait conforme à la réglementation ivoirienne.

L'analyse comparative des référentiels nationaux, régionaux par rapport aux normes internationales a permis de mettre en évidence les écarts à prendre en compte pour la formation des vétérinaires officiels.

Face à ces observations, nous exhortons le gouvernement ivoirien à mettre en œuvre une politique cohérente de formation et de recrutement de vétérinaires officiels ; en vue de révéler les déficiences des services vétérinaires et d'en améliorer leur fonctionnement ; il s'agira entre autre de renforcer les capacités du personnel, de constituer un cadre documentaire, d'améliorer les textes réglementaires conformément aux normes internationales et de les harmoniser à l'échelle régionale sous l'égide de L'EISMV.

Référence Bibliographique

[1] **ALIVE 2007** Note d'Orientation Stratégique (Octobre 2007) : Normes Internationales et Sécurité Sanitaire des Produits Animaux 2p

[2] **ALIVE, 2007** : Note d'orientation Stratégique : prestation santé animale et santé publique vétérinaire.-UA-IBAR, Alive.- 2 p.

[3] **CARTE DE LA CÔTE D'IVOIRE, 2006**
<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/cotiv-carte-admin.htm>
Consultée le 19-02-2009

[4] **CONFERENCE REGIONALE FAO/OMS, 2005** : sur la sécurité sanitaire des aliments pour l'Afrique : Système national de sécurité sanitaire des aliments < En ligne>Accès internet : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/009/af076f.pdf>
Consultée le 10-12-2008

[5] **CÔTE D'IVOIRE: Mission d'Evaluation en Côte d'Ivoire en vue de l'amélioration de l'état sanitaire des produits de la pêche Projet N°1935 IV, 2007** : Système de l'autorité compétente 17-p
Accès internet : http://www.sfp-acp.eu/SFP_PDF/TechnicalPapers/TP032.pdf
Consultée le 13-01-2009

[6] **ENCARTA 2006**

[7] **ENSV, 2008** : Santé publique vétérinaire < En ligne >
Accès Internet : <http://www.ensv.fr/>
Consultée le 30-02-2009

[8] **MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES, 2005** :
INTRODUCTION :Comprendre l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/spsund_f.htm

[9] **CAMEROUN, 2007** : Ministère de l'élevage des pêches et des industries animales, CENAD-Info N°03

[10] **OIE, 2008** : Code sanitaire pour les animaux terrestres.
http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_glossaire.htm#terme_certificat_veterinaire_international
consultée le 26/11/08

[11] **OIE, 2008** : Code sanitaire pour les animaux terrestres < En ligne > Accès Internet : http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_glossaire.htm#sous-chapitre-2 (le 25/11/08)

[12] **OIE, 2008** : Code sanitaire pour les animaux terrestres < En ligne > Accès Internet : http://www.oie.int/fr/oie/fr_objectifs.htm (consultée le 25/11/08)

[13] **OIE, 2008** : Historique <en ligne> Accès internet http://www.oie.int/fr/OIE/fr_histoire.htm?e1d1 (consultée le 25/11/2008)

[14] **OIE, 2008** : Mandat des centres collaborateurs. < En ligne > Accès Internet : http://www.oie.int/fr/OIE/organisation/fr_mandatCC.htm (le 25/11/08)

[15] **OIE, 2008** : Objectifs < En ligne > Accès Internet : http://www.oie.int/fr/OIE/fr_about.htm?e1d1
Consultée le 25/11/08

[16] **OIE, 2008** : Performance, Vision et Stratégie : Un Outil pour la gouvernance des services Vétérinaire.-41p.

[17] **OIE, 2008** : Principes fondamentaux des services vétérinaires < En ligne > Accès http://www.oie.int/fr/oie/organisation/fr_vet_eval_tool.htm e1d2
(Consultée le 26/11/08)

[18] **SERIES DES ACCORDS DE L'OMC/ACCORD SPS/OMC** : http://www.wto.org/French/res_f/booksp_f/agrmtseries4_sps_08_f.pdf 32-p
Consultée le 26/11/08

[19] **SQUARZONI et coll, 2006**: Politiques de santé animale, évaluation des services vétérinaires et rôle des éleveurs dans la surveillance des maladies animales. Séminaire régional OIE/UA-IBAR/FAO, les 13-15 Février 2006 à N'DJAMENA. 320-p
<En ligne> accès internet <http://www.oie.int/download/NDJAMENA.pdf> consultée le 26/11/08

[20] **UEMOA, 2008** : Directive N° 07/2006/CM/UEMOA relative à la pharmacie vétérinaire.

[21] **UEMOA, 2008** : Règlement N° 007/2007/CM/UEMOA Relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des Animaux et des aliments dans l'UEMOA.

[22] UEMOA, 2008 : Règlement N° 01/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006 portant création et modalités de fonctionnement d'un comité Vétérinaire au sein de l'UEMOA

[23] UNION EUROPEENNE-AFRIQUE DE L'OUEST, 2002 : Diagnostic Stratégique de filières agro industrielles- Rapport Côte d'Ivoire p-5 <En ligne>
Accès internet Consultée le 06-05-2009
<http://www.unctad.org/infocomm/francais/anacarde/Doc/agroindCI.pdf>

[24] VALLAT, 2007 : Editorial : Protéger notre planète des maladies émergentes liées à la mondialisation
Accès Internet : http://www.oie.int/fr/edito/fr_edito_mars07.htm
Consultée le 25/11/2008

Anneves

FICHE DE POSTE :

1-Identification :

Nom :

Prénom :

Etablissement :

Grade :

Ancienneté dans le poste :

2-Intitulé du poste :

Quel est le nom couramment utilisé pour désigner le poste :

3-Situation du poste :

Où le poste est-il localisé?

Quel est sa place dans l'organigramme ?

4-Finalité du poste :

Pourquoi l'institution a-t-elle créé le poste ?

Pouvez-vous définir le niveau de responsabilité du poste ?

Garantir

Assurer

Contribuer

Participer

Maintenir

Pouvez-vous définir le domaine principal d'action du poste ?

Pouvez-vous définir ses modalités de réalisation ?

5-Contexte :

Quel est le cadre politique et réglementaire du poste ?

Quelles sont les partenaires publics et privés avec lesquels vous êtes amenés à travailler ?

Partenaires publics

Partenaires privés

6-Missions du poste :

Quels sont les domaines d'intervention du titulaire du poste ?

Missions :

7-Activité du poste :

Que faites vous dans l'exercice de vos fonctions ?

Quelles sont les activités qui contribuent à l'accomplissement de vos missions ?

Activités :

FICHE D'ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR

Secteur d'activité :

Production	<input type="checkbox"/>	pêche	<input type="checkbox"/>
Faune	<input type="checkbox"/>	santé animale	<input type="checkbox"/>
Santé publique	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>

1-Identification :

Nom :

Prénom :

Grade :

2-Organisation et fonctionnement de la direction

Quel a été votre premier poste occupé dans la fonction publique ?

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

Combien de vétérinaires travaillent-ils dans votre direction ?

Les vétérinaires dont vous disposez vous permettent-ils de mener à bien vos tâches ?

Oui Non

Si Non, pourquoi ?

Avez-vous des besoins en formation continue pour votre personnel ?

Oui Non

Si Oui, dans quel(s) domaine(s) :

Pour quelle durée :

Combien de personnel non vétérinaire travaillent-ils dans votre direction ?

catégories

Nombre

Avez-vous un programme de recrutement en fonction des départs à la retraite ?

Combien de docteur vétérinaire ont il été recruté ces dix dernières années ?

Faites vous un descriptif des postes et des profils lors de vos recrutements ? Pourquoi si Non ?

Combien de sous directions votre direction compte-t-elle ?

Sous-Direction1 :

Intitulé :

Missions :

Activités :

Compétences :

Sous-Direction2 :

Intitulé :

Missions :

Activités :
Compétence :

Sous-Direction3 :

Intitulé :
Missions :
Activités :
Compétence :

Sous Direction 4 :

Intitulé :
Missions :
Activités :
Compétence :

3-Organisation et fonctionnement des services :

Combien de service compte chaque sous direction ?

S/D1:
S/D2:
S/D3:
S/D4:

Service 1 :

Intitulé :
.....
Missions :
.....
Activités :
Compétences :

Service 2 :

Intitulé :
Missions :
.....
Activités :
Compétences :

Parmi les postes de votre direction, quels sont les postes les plus accessibles en début de carrière ?

- 1- chef de service
- 2- sous directeur
- 3-directeur
- 4-autres

Remarques :
.....
.....

Questionnaire des chefs de service centraux

Secteur d'activité : production pêche
 faune santé animale
 santé publique Administration

1- Identification :

Nom :

Prénom :

Grade :

2-Organisation et fonctionnement des services :

Quel a été votre premier poste occupé dans la fonction publique ?

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

Combien de vétérinaires travaillent-ils dans votre service ?

Combien de personnel non vétérinaire travaillent-ils dans votre service ?

Quels sont les difficultés que vous rencontrez ?

Les vétérinaires dont vous disposez vous permettent ils de mener à bien vos tâches ?

Oui Non

Si Non, pourquoi ?

Avez-vous des besoins en formation continue pour votre personnel ?

Oui Non

Si Oui, dans quel(s) domaine(s) :

Combien de postes votre service compte-t-il ?

Poste 1 :

Intitulé :

Missions :

Activités :

Poste 2 :

Intitulé :

Missions :

Activités :

Quels sont les postes les plus accessibles en début de carrière d'après vous?

- 1- chef de service
- 2- sous directeur
- 3-autres

Remarques :

.....

.....

.....

.....

Questionnaire des directeurs départementaux

Secteur d'activité : production pêche
 Faune santé animale
 Santé publique Autres

1-Identification :

Nom :

Prénom :

Grade :

Quel a été votre premier poste occupé dans la fonction publique ?

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

Combien de vétérinaires travaillent-ils dans votre service ?

Combien de personnel non vétérinaire travaillent-ils dans votre service ?

Quels sont les difficultés que vous rencontrez ?

Les vétérinaires dont vous disposez vous permettent-ils de mener à bien vos tâches ?

Oui Non

Si Non, pourquoi ?

Avez-vous des besoins en formation continue pour votre personnel ?

Oui Non

Si Oui, dans quel(s) domaine(s) :

Quels sont les postes les plus accessibles en début de carrière, d'après vous?

1- chef de poste

2- stagiaire

3-autres

Combien de poste comporte votre service ?

Poste 1 :

Intitulé :

Missions :

Activités :

Poste 2 :

Intitulé :

Missions :

Activités :

Remarques :

.....

Questionnaire des délégués régionaux

Secteur d'activité :

production	<input type="checkbox"/>	pêche	<input type="checkbox"/>
Faune	<input type="checkbox"/>	santé animale	<input type="checkbox"/>
Santé publique	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

1-Identification :

Nom :

Prénom :

Grade :

Quel a été votre premier poste occupé dans la fonction publique ?

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

Combien de vétérinaires travaillent-ils dans votre délégation ?

Combien de personnel technique non vétérinaire travaillent-ils dans votre délégation ?

Combien de services votre délégation compte-t-elle ?

Service 1 :

Intitulé :

Missions :

Activités :

Compétences :

Service 2 :

Intitulé :

Missions :

Activités :

Compétences :

Service 3 :

Intitulé :

Missions :

Activités :

Compétence :

Service 4 :

Intitulé :

Missions :

Activités :

Compétence :

Parmi les postes de votre délégation, quels sont les plus accessibles en début de carrière ?

1- chef de service

3-chef de poste

4-autres

Remarques :



SERMENT DES VETERINAIRES DIPLOMES DE DAKAR

« Fidèlement attaché aux directives de **Claude BOURGELAT**, fondateur de l'Enseignement Vétérinaire dans le monde, je promets et je jure devant mes Maîtres et mes Aînés :

- d'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire ;
- d'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code de déontologie de mon pays ;
- de prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire ;
- de ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.

Que toute confiance me soit retirée s'il advient que je me parjure. »

LE CANDIDAT

**VU
LE DIRECTEUR
DE L'ECOLE INTER-ETATS
DES SCIENCES ET MEDECINE
VETERINAIRES DE DAKAR**

**VU
LE PROFESSEUR RESPONSABLE
DE L'ECOLE INTER-ETATS DES
SCIENCES ET MEDECINE
VETERINAIRES DE DAKAR**

**VU
LE DOYEN
DE LA FACULTE DE MEDECINE
ET DE PHARMACIE
DE L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR**

**LE PRESIDENT
DU JURY**

VU ET PERMIS D'IMPRIMER_____

DAKAR, LE_____

**LE RECTEUR, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
DE L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR**